

DOSSIER

# La CMA à vos côtés !

P. 10

**15** VEILLE JURIDIQUE  
Vendre sur internet : les règles applicables pour se lancer

**16** ÉVÉNEMENT  
Cocorico ! Le salon Made in France Expo revient !

**22** APPRENTISSAGE  
Belle dynamique de rentrée !



## POURQUOI CHOISIR DE SUIVRE UNE VOIE TOUTE TRACÉE ?

CUPRA FORMENTOR

À PARTIR DE  
**299€ TTC / MOIS\***  
LLD 25 MOIS

CUPRA BUSINESS

PERTE FINANCIÈRE<sup>(1)</sup>  
CONTRAT DE MAINTENANCE<sup>(2)</sup>  
VÉHICULE DE REMPLACEMENT<sup>(3)</sup>



**REAL AUTOMOBILES**

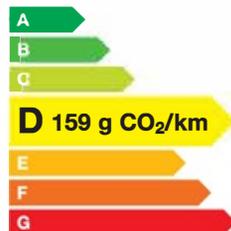
7 BOULEVARD DE LA LIBERTE

0241576800

**CUPRA Formentor Business Edition 1.5 TSI 150ch DSG7 : consommation mixte WLTP (min - max l/100 km) : 6.7 – 6.8.. Émissions de CO2 WLTP (min - max g/km) : 152 – 153.** Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO2, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. \*Offre de location longue durée sur 25 mois et 40 000 km, incluant perte financière, contrat de maintenance aux professionnels et véhicule de remplacement. Offre valable du 01/10/2022 au 30/10/2022 sur le tarif au 01/09/2022, pour une Cupra Formentor Business Edition 1.5 TSI 150ch DSG7 avec option peinture métallisée, 25 loyers de 299 € TTC. (1) Perte Financière obligatoire coût mensuel de 16,83 € inclus dans les loyers.

Assurance souscrite auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles – Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes – RCS Le Mans 775 652126 et MMA IARD – Société Anonyme au capital de 537 052 368 euros – RCS Le Mans 440 048 882 –

Sièges sociaux : 14, bd Marie et Alexandre Oyon – 72030 Le Mans cedex 9. Entreprises régies par le code des assurances. (2) Contrat de maintenance obligatoire, coût mensuel de 24,80 € inclus dans les loyers souscrit auprès de VOLKSWAGEN BANK GmbH. (3) Garantie Véhicule de Remplacement incluse dans les loyers, souscrite auprès d'Europ Assistance France SA – RCS Nanterre 451366 405 : Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) – 61, rue Taitbout 75009 PARIS. Ces offres sont réservées à la clientèle professionnelle, hors taxis, loueurs et flottes, chez tous les Distributeurs CUPRA présentant ce financement, sous réserve d'acceptation du dossier par SEAT Fleet Solutions division de VOLKSWAGEN BANK GMBH – SARL de droit allemand – Capital social : € 318279 200 – Siège social : Braunschweig (Allemagne) – RC/HRB Braunschweig : 1819 – Intermédiaire d'assurance européen : D-HNQM-UQ9MO-22 (www.orias.fr) – Succursale France : Bâtiment Ellipse, 15, avenue de la Demi-Lune – 95700 Roissy-en-France – RCS Pontoise : 451 618 904 – Administration et adresse postale : 11, avenue de Boursonne – B.P. 61 – 02601 Villers-Cotterêts Cedex. Montants exprimés TTC, hors prestations facultatives. Volkswagen Group France – S.A. au capital de 198 502 510 € – 11, avenue de Boursonne Villers-Cotterêts RCS SOISSONS 832 277 370. Publicité diffusée par le Distributeur REAL AUTOMOBILES enregistré à l'ORIAS sous le n°07024068 en qualité d'intermédiaire en opération de banque à titre non-exclusif de Volkswagen Bank. **Conditions sur cupraofficial.fr**



Pour les trajets courts, privilégiez la marche ou le vélo #SeDéplacerMoinsPolluer

**LOIRE-ATLANTIQUE**

**04. Actualités**

Travaux : la CMA Maine-et-Loire se transforme



**06. Actualités**

Construction : prévention des risques professionnels

Nouveau label Quali'Répar : un bonus réparation pour vos clients

**08. Actualités**

Pouvoir d'achat : la hausse des loyers commerciaux plafonnée

Activité partielle : le montant des allocations a augmenté

**20. Formation continue**

Nouvelle rentrée, nouveau format!



**21. Pratique**

Carte professionnelle : votre plus précieux sésame

Maître artisan : une reconnaissance du savoir-faire

**24. Apprentissage**

Accueil d'apprentis allemands d'Osnabrück

Thomas Hebe au concours national MAF Boulangerie à Paris

Vendeur(se) en boulangerie-pâtisserie

Ouverture d'un titre professionnel mécanicien automobile



**EN RÉGION**

**10. Dossier : la CMA à vos côtés !**

Les tendances de l'artisanat • Face à vos difficultés, ne restez pas seul...

**15. Veille juridique**

Vendre sur Internet

**16. Événement**

Le salon Made in France Expo revient !

Salon de la création métiers d'art

GO Entrepreneurs

Nantes 2022 !

**19. Formation continue**

ADEA : une clé de réussite de l'entreprise

**22. Apprentissage**

Belle dynamique de rentrée !

**Joël Fourny**

Président de la CMA des Pays de la Loire



**Nadège Dekenuydt**

Présidente de la CMA Maine-et-Loire

**MESDAMES, MESSIEURS, CHERS COLLÈGUES ARTISANS,**

**F**ace à la conjoncture actuelle, l'artisanat ligérien retient son souffle. Hausse des prix de l'énergie, inflation des matières premières, difficultés de recrutement... n'aident pas à la projection vers l'avenir. La prudence et la vigilance semblent de mise afin de **préserver et sécuriser l'activité économique artisanale.**

Et pourtant, en 2021, la création d'entreprises a été dynamique : on enregistre **+ 10% d'entreprises artisanales en Pays de la Loire, soit au total 86 700 entreprises artisanales.**

**Dans ce contexte perturbé, la Chambre de métiers et de l'artisanat a plus que jamais un rôle à jouer à vos côtés.** Au quotidien, des équipes dédiées vous conseillent et vous accompagnent pour se relever, se développer, se réinventer, se former... Dans le dossier de ce magazine, retrouvez un état des lieux de l'artisanat dans notre région ainsi que nos solutions concrètes à votre disposition ! La CMA est la maison des artisans. Il suffit d'en pousser la porte pour trouver des solutions pour vos entreprises.

L'artisanat est résilient ! Nous savons nous adapter ! J'ai confiance en nous tous pour relever les défis qui nous attendent.

Envie d'aller plus loin ? [www.artisanatpaysdelaloire.fr](http://www.artisanatpaysdelaloire.fr)

@CMARPD @CMARPD [accueil49@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:accueil49@artisanatpaysdelaloire.fr)



**LE MONDE DES ARTISANS N° 150 - SEPTEMBRE-OCTOBRE 2022.** Édition du Maine-et-Loire. **Présidente du comité de rédaction des pages locales :** Nadège Dekenuydt. Avec le concours rédactionnel de la chambre de métiers et de l'artisanat du Maine-et-Loire. **Rédaction des pages locales :** Aline Cherrey, Anaëlle Desbouis, Aurélie Pasquier. **Éditeur délégué :** Stéphane Schmitt. **Rédaction :** ATC (Tél. 06 65 62 28 85, e-mail : lemondedesartisans@groupe-atc.com). **Ont collaboré à ce numéro :** Marjolaine Biagi, Julie Clessienne, Léo Mazzarini, Pauline Overney, Pixel6TM (Sophie de Courtivron, Isabelle Flayeux, Guillaume Geneste, Olivier Hielle). **Secrétariat de rédaction :** Média et Artisanat (Marine Anthony). **Rédaction graphique :** Pixel6TM. **Publicité :** ATC, 137 quai de Valmy, 75010 Paris. Thierry Jonquière (Tél. 06 22 69 30 22, fax 05 61 59 40 07, e-mail : thierry.jonquieres@wanadoo.fr) et Cédric Jonquière (Tél. 06 10 34 81 33, fax 05 61 59 40 07, e-mail : cedric.jonquieres@orange.fr). **Photographies :** Pixel6TM, CMA France, CMA Pays de la Loire, © pages départementales : CMA49, sauf mention contraire. **En couverture :** CMA France. **Promotion diffusion :** Shirley Elter (Tél. 03 87 69 18 18). Tarif d'abonnement 1 an. France : 9 euros. Tarif au numéro : 1,50 euro. À l'étranger : nous consulter. **Conception éditoriale et graphique :** TEMA/TM (Tél. 03 87 69 18 01). **Fabrication :** Pixel6TM (Tél. 03 87 69 18 18). **Éditeur :** Média et Artisanat SAS appartenant à 100 % à ATC, 23 rue Dupont-des-Loges, BP 90146, F-57004 Metz cedex 1 (Tél. 03 87 69 18 18, fax 03 87 69 18 14). **Président et directeur de la publication :** François Grandidier. **N° commission paritaire :** 0326 T 86957. **ISSN :** 1271-3074. **Dépôt légal :** à parution. **Impression :** Socosprint Imprimeurs, 36 route d'Archettes, 88000 Épinal. **Origine du papier :** Suisse. **Taux de fibres recyclées :** 55%. **Certification :** PEFC 100%. **Eutrophisation :** 0,013 kg/t. Ce numéro comprend des pages spécifiques entre les pages 1 à 26 pour les abonnés du Maine-et-Loire.

## Travaux

# La CMA Maine-et-Loire se transforme

**De nouveaux locaux pour toujours mieux vous accueillir et vous accompagner dans vos projets.**

Un important programme de travaux s'engage à la CMA Maine-et-Loire dans quelques mois : un nouveau bâtiment pour le siège, une restructuration et des extensions pour le centre de formation. Zoom sur ce projet en quelques images.

**CMA MAINE-ET-LOIRE**  
5 rue Darwin, 49000 Angers  
☎ 02 41 22 61 00

“ Accueil, conseil, accompagnement, réunions, formations, formalités... nos portes restent ouvertes pendant toute la durée des travaux.



*Vue de la rue Darwin à Angers sur le futur parvis du siège de la CMA (à droite) et du centre de formation URMA (à gauche).*



*Futur accueil de la CMA.*



*Vue aérienne 3D du siège de la CMA Maine-et-Loire (en bas à droite) et des bâtiments du centre de formation URMA Maine-et-Loire (à gauche).*



## À NOTER

### CHANGEMENT D'ADRESSE DE NOTRE ANTENNE CMA À CHOLET

Il y a quelques semaines, l'antenne de Cholet a déménagé dans de nouveaux locaux situés à la Novathèque au 5 boulevard Pierre Lecoq, 49300 Cholet.





## Invitation

Réservez votre soirée

**JEUDI**  
**24 NOVEMBRE**

**18H > 22H**

**CMA Maine-et-Loire • ANGERS**

**Artisans, explorez l'univers  
du digital et de l'innovation**

- Démonstrations concrètes de solutions adaptées à votre quotidien
- Mini-conférences thématiques : communication digitale, cyber-sécurité...



Gratuit • sur inscription

[www.artisanight.com](http://www.artisanight.com)



PAYS DE LA LOIRE  
MAINE-ET-LOIRE



Travailleurs indépendants du secteur de la construction

# Prévention des risques professionnels

**Votre métier comporte des risques. Une subvention « Prévention métiers du bâtiment indépendants » peut vous aider à les éviter!**

**E**n tant que chef d'entreprise du secteur du bâtiment, vous êtes fortement exposé aux risques de chutes et aux troubles musculo-squelettiques (TMS). Un arrêt de travail peut ainsi entraîner des répercussions très lourdes sur le plan humain mais aussi économique. Pour vous aider, l'Assurance maladie - risques professionnels propose la **subvention « Prévention métiers du bâtiment indépendants »** pour vous permettre d'acheter du matériel plus sécurisé. Cette offre s'adresse exclusivement aux **chefs d'entreprise sans salarié**. Cette subvention propose une enveloppe jusqu'à 4000 € HT pour tous les achats d'équipements suivants :

- ▶ échafaudages roulants;
- ▶ plateformes individuelles roulantes;

▶ outillage portatif anti-vibratile (perforateur, brise béton, tronçonneuse).

## Les démarches à suivre pour demander la subvention

Connectez-vous sur le site [ameli.fr](http://ameli.fr) entreprise afin de :

- ▶ télécharger et remplir le dossier de demande pour les travailleurs indépendants sans salarié;
- ▶ adresser par voie électronique le formulaire avec les pièces justificatives demandées à sa caisse régionale de rattachement (Carsat, Cramif ou CGSS).

**D'INFORMATIONS :**  
flashez le code ci-contre



Nouveau label Quali'Répar

# Un bonus réparation pour vos clients

**E**n Pays de la Loire, déjà 56 artisans intéressés par notre proposition d'accompagnement Quali'Répar. Et vous ?

Avec la promulgation de la loi Agéc (Anti-gaspillage et économie circulaire) en 2020, les éco-organismes Ecologic et Ecosystem ont été missionnés pour mettre en œuvre le Fonds de la réparation. Son ambition est de financer un dispositif d'incitation à la réparation des équipements électriques, électroniques, hors garantie, détenus par les ménages français et ainsi contribuer à l'allongement de la durée de vie de ces derniers.

En tant que professionnel de la réparation, vous pouvez prétendre au label Quali'Répar. Ce label vous permettra de proposer une réduction du coût de la réparation à vos clients. Gage de qualité et de savoir-faire en matière de réparation professionnelle, il sera aussi un point de repère pour le grand public.

## Les avantages concrets à se faire labelliser

▶ Tirer profit d'un label attribué pour trois ans et accessible à tous les réparateurs professionnels.



- ▶ Reconnaissance pour votre qualité de travail et votre savoir-faire en matière de réparation professionnelle d'équipements électriques et électroniques.
- ▶ Réduire votre impact et celui de vos clients sur l'environnement.
- ▶ Faire bénéficier vos clients d'un soutien financier.
- ▶ Profiter d'une meilleure visibilité grâce à l'annuaire des réparateurs labellisés sur [www.ecosystem.eco](http://www.ecosystem.eco)

**VOUS SOUHAITEZ CONNAÎTRE VOTRE ÉLIGIBILITÉ ?**  
Contactez-nous  
02 41 22 61 04  
[developpementdurable49@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:developpementdurable49@artisanatpaysdelaloire.fr)

# GROUPAMA, UN EXPERT À VOS CÔTÉS POUR CONSTRUIRE VOTRE PROJET.



**GROUPAMA VOUS ACCOMPAGNE DANS LES ÉTAPES DE VOTRE ACTIVITÉ ET VOUS PROPOSE DES ASSURANCES PROFESSIONNELLES ADAPTÉES.**

**02 99  
30 90 80**  
Coût d'un appel local  
ou gratuit selon  
votre abonnement

Groupama Loire Bretagne - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne-Pays de la Loire.  
Siège social : 23, Boulevard Solférino - CS 51209 35012 Rennes cedex 383 844 693 RCS Rennes. Entreprise régie par le code des assurances.  
Document et visuel non contractuels - Crédit Photo : Aurélien Chauvaud



**GroupamaPro**

## E-TRANSIT 100% ÉLECTRIQUE

Jusqu'à 317 km d'autonomie\*



\*WLTP mixte E-Transit E390 L2H2 Trend Business. L'autonomie peut varier en fonction du véhicule, des conditions météorologiques et du comportement de conduite.  
DMD - SAS au capital de 2 404 976,00 €. RCS de Nantes N° 423 295 880 - 365, Route de Vannes 44800 ST-HERBLAIN, France



GRUPE  
**DMD**  
Ma voiture. ma mobilité

**Ford Angers**  
170 Av. de Lattre de Tassigny  
02 41 44 44 44

**Cholet**  
49 AV. d'Angers  
02 41 30 30 30

**Ford Saumur**  
Rte de Doué la Fontaine  
02 41 40 40 40

Pensez à covoiturer.  
Au quotidien, prenez les transports en commun.  
Pour les trajets courts, privilégiez la marche ou le vélo.

#SeDéplacerMoinsPolluer

## Pouvoir d'achat

# La hausse des loyers commerciaux sera plafonnée pendant un an

**Fin juillet, les sénateurs ont adopté un amendement de Jean-Baptiste Lemoyne, l'ancien ministre des PME. Cette mesure vise à plafonner, à hauteur de 3,5 %, la variation annuelle de l'indice des loyers commerciaux pour les petites et moyennes entreprises qui comptent moins de 250 salariés, et ce, pendant un an.** Cécile Vicini

**U**n coup de pouce qui vient s'ajouter aux nombreuses mesures prises en faveur du pouvoir d'achat, et qui permet un répit pour les entreprises locataires. Cet amendement, va permettre de réduire la variation annuelle de

l'indice des loyers commerciaux pour les PME : « *Ces commerces font la vitalité de nos bourgs, de nos villages* », a souligné Jean-Baptiste Lemoyne. Les locataires particuliers étaient déjà concernés par ce plafonnement identique

(3,5 %) sur la revalorisation des loyers de leurs logements. Une partie des entreprises est désormais également concernée par cette mesure, qui entre dans le cadre du projet de loi en faveur du pouvoir d'achat des Français. Pour les entreprises, cette mesure prend effet à la suite de nombreuses discussions entre bailleurs et locataires pour parer à une situation d'urgence. Elle concerne les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres 2021 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2022. Olivia Grégoire, l'actuelle ministre des PME, du Commerce et de l'Artisanat, a précisé qu'il n'y aurait pas d'effet de rattrapage, dès lors que la mesure prendra fin. Une déclaration qui s'est concrétisée par un sous-amendement.



## Activité partielle

# Le montant des allocations versées à l'employeur a augmenté

**Le 1<sup>er</sup> août 2022, le taux horaire minimum de l'allocation d'activité partielle, qui est octroyée à l'employeur, a été revu à 7,88 € contre 7,73 € auparavant. Il en est de même pour le taux horaire minimum de l'allocation versée aux employeurs bénéficiaires de l'activité partielle de longue durée, au titre des heures chômées qui est établi à 8,76 €.** Cécile Vicini

**M**ise en place par le Gouvernement pour aider les entreprises à faire face à la crise sanitaire, l'activité partielle a pu maintenir l'économie et l'emploi dans un contexte incertain. Pour rappel, il offre la possibilité de réduire les heures de travail des salariés, et de recevoir en contrepartie une allocation. L'employeur peut obtenir le remboursement mensuel des rémunérations

versées aux salariés concernés par le dispositif. Le saviez-vous ? Il est possible d'estimer le montant d'indemnisation de l'activité partielle avec un simulateur en ligne, mis en place par les pouvoirs publics : [www.simulateurap.emploi.gouv.fr](http://www.simulateurap.emploi.gouv.fr)

### Et pour l'activité partielle de longue durée ?

Tout comme l'activité partielle « classique », l'allocation pour



l'activité partielle de longue durée (qui équivaut à 60 % de la rémunération horaire brute du salarié) a également été réévaluée au 1<sup>er</sup> août pour passer de 8,59 € à 8,76 €.



**PEUGEOT**  
PROFESSIONNEL

## GAMME UTILITAIRE

100% ÉLECTRIQUE



[16] COGNAC - 05.45.36.15.15 [17] BOURCEFRANC - 05.46.85.03.72 • LA ROCHELLE - 05.46.50.27.27  
• ROCHEFORT - 05.46.99.02.76 • ROYAN - 05.46.05.03.55 • ST-JEAN-D'ANGÉLY - 05.46.59.09.09  
• SAINTES - 05.46.93.48.33 [24] PÉRIGUEUX - 05.53.45.64.64 • BERGERAC - 05.53.22.28.28  
[28] NOGENT-LE-ROTROU - 02.37.53.63.00 [35] REDON - 02.99.72.36.36 [44] SAINT-NAZAIRE  
- 02.40.53.34.77 • SAINT-MALO DE GUERSAC - 02.40.45.87.32 • LA BAULE - 02.40.11.12.13 [49]  
CHOLET - 02.41.49.19.20 [72] LE MANS - 02.43.50.65.06 • LA FERTÉ-BERNARD - 02.43.60.14.00  
• LA FLÈCHE - 02.43.94.01.40 [79] BRESSUIRE - 05.49.74.20.44 [85] CHALLANS - 02.51.93.16.52 • LA ROCHE-SUR-YON -  
02.51.37.08.15 • LES SABLES-D'OLONNE - 02.51.21.06.18 • FONTENAY-LE-COMTE - 02.51.69.85.69 • LUÇON - 02.51.56.04.71

**Clara**  
AUTOMOBILES  
PROFESSIONNEL

“ COMMUNIQUEZ DANS  
le monde des  
**artisans**



Toute l'actualité du réseau des CMA

Le magazine de référence de l'artisanat



Alimentation

Bâtiment

Services...

Production

Métiers d'art...

### VOS CONTACTS

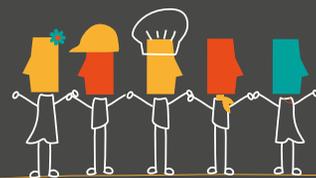
**Thierry Jonquières**  
directeur de publicité  
**06 22 69 30 22**  
thierry.jonquieres@wanadoo.fr

**Cédric Jonquières**  
chef de publicité  
**06 10 34 81 33**  
cedric.jonquieres@orange.fr

PARTENAIRE DE  
LA PERFORMANCE DES  
CHEFS D'ENTREPRISE

**Conseil & Expertise comptable**  
12 agences de proximité

Conseil et pilotage d'activité  
Expertise comptable - Paie  
Informatique  
Fiscalité - Patrimoine



**02 41 33 66 66**  
www.49.cerfrance.fr

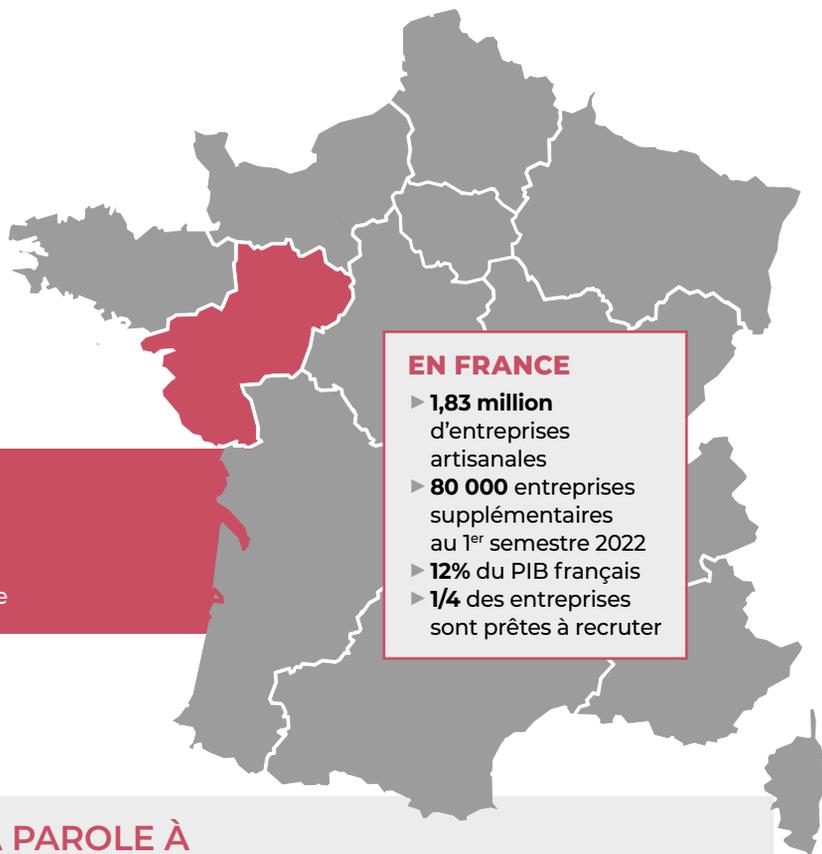
**CERFRANCE**  
entreprendre, ensemble

## LA CMA À VOS CÔTÉS !

Acteur majeur de l'économie française, l'artisanat subit de plein fouet et au quotidien les conséquences de la guerre en Ukraine et le climat économique mondial : inflation des matières premières et de l'énergie, difficultés d'approvisionnement... Malgré cela, la création d'entreprises est dynamique. Les artisans restent cependant prudents et doivent faire face à plusieurs enjeux : la transmission de leur entreprise, le recrutement... **Artisans, la CMA est plus que jamais à vos côtés pour vous sécuriser et préserver votre activité !**

# Les tendances de l'artisanat

Malgré une dégradation généralisée de la situation économique, **73%** des artisans interrogés prévoient que leur activité devrait se stabiliser ou s'améliorer dans les 6 prochains mois.



### EN PAYS DE LA LOIRE

- ▶ **86 700** entreprises artisanales
- ▶ **+ 10%** en un an
- ▶ **+ d'1** entreprise **sur 4** est artisanale

### EN FRANCE

- ▶ **1,83 million** d'entreprises artisanales
- ▶ **80 000** entreprises supplémentaires au 1<sup>er</sup> semestre 2022
- ▶ **12%** du PIB français
- ▶ **1/4** des entreprises sont prêtes à recruter



### LA PAROLE À Joël Fourny, Président de CMA France et de la CMA Pays de la Loire

Dans un contexte de rentrée marqué par l'inquiétude de la situation économique, le secteur de l'artisanat se stabilise et s'adapte pour faire face aux crises. Les artisans restent prudents et vigilants. Le rôle de la CMA est d'accompagner les artisans pour sécuriser cette période, appréhender l'avenir et intégrer les transitions.

## Forte tendance à la création d'entreprises

- ▶ En 2021, 11 000 entreprises ont été créées en Pays de la Loire. Ce chiffre a doublé en 5 ans.
- ▶ Parmi ces créations d'entreprises, 2/3 sont des micro-entreprises. Ce statut séduit par des démarches administratives facilitées.



## Activités, emplois et trésorerie

► Après une reprise au premier semestre 2021, on observe, depuis fin 2021, un tassement de l'activité et de l'emploi ainsi que des difficultés de trésorerie pour les entreprises.

► La trésorerie des entreprises est aujourd'hui plus fragile : **plus d'1/3 des entreprises juge qu'elle est dans une situation dégradée.**

► Le chiffre est même de **42% pour le secteur de la production.**

## Entreprises recherchent repreneurs

► En Pays de la Loire, **1/4 des entreprises artisanales, soit 22 800, sont détenues par des personnes de plus de 55 ans**, soit 22 800 entreprises. Ce chiffre laisse supposer d'importants départs à la retraite dans les 10 années à venir et donc la nécessité de trouver des repreneurs afin de maintenir l'activité et l'emploi.

► Au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, seules **104 entreprises ont été reprises en Pays de la Loire** sur les 3 003 créations et reprises. Par rapport à 2021, on note un essoufflement du nombre de reprises d'entreprises.

► **400 entreprises artisanales recherchent activement un repreneur en Pays de la Loire** selon [entreprendre.artisanat.fr](http://entreprendre.artisanat.fr), la bourse nationale des créateurs, repreneurs et cédants de l'artisanat. Ce chiffre est indicatif car toutes les demandes n'ont probablement pas été recensées.

► **Le taux de réussite des entreprises artisanales transmises est de 95% à 100%** contre 60% pour une création d'entreprise.

## Les entreprises recrutent !

Face au manque de main-d'œuvre qualifiée, les entreprises ligériennes artisanales ont fait le choix gagnant de l'apprentissage. Dans le contexte de prolongation des aides gouvernementales à l'apprentissage et avec l'accompagnement des conseillers de nos centres de formation professionnelle - URMA, les entreprises cherchent à recruter des salariés en contrat d'apprentissage et de professionnalisation. Pourtant, certains employeurs ne trouvent pas de candidats.

**+ D'INFORMATIONS** sur l'apprentissage en page 22 et 23 de ce magazine.

Source : Observatoire Régional de l'Artisanat

## LA CMA À VOS CÔTÉS !

# Face à vos difficultés, ne restez pas seul...

## Des webinaires et ateliers sur mesure

Artisans, afin de vous accompagner au quotidien, la CMA met en place différents ateliers et webinaires gratuits d'informations pratiques ouverts à tous ! Inscrivez-vous !



### L'indispensable du numérique

Le réseau national des CMA et France Num vous proposent une série de webinaires de 50 minutes pour mettre en place des outils numériques réellement utiles à votre entreprise. Nos intervenants aborderont de manière très concrète des solutions pour vendre, travailler, communiquer, échanger avec vos clients ou vos salariés, gérer votre entreprise. L'échange reposera sur vos réalisations, vos expériences, vos réussites et vos difficultés commentées et analysées par des spécialistes du numérique pour les artisans.

 [www.indispensable-du-numerique.fr](http://www.indispensable-du-numerique.fr)



### WEBINAIRES développement durable

Artisans, la CMA Pays de la Loire, en partenariat avec l'Ademe et la

Région des Pays de la Loire organise 5 webinaires gratuits autour du développement durable, de juin à décembre 2022. En 1h maximum, formez-vous à la réglementation en vigueur et anticipez les évolutions à venir. Des témoignages d'entrepreneurs engagés viendront rendre ces moments d'échanges concrets.

 Claude Beautrais • 06 40 95 85 91  
[cbeautrais@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:cbeautrais@artisanatpaysdelaloire.fr)



### Tutéo : formez vos apprenants en toute sérénité !

Partages d'expérience, de bonnes pratiques et formation des maîtres d'apprentissage sont au programme de Tutéo, un dispositif d'ateliers gratuits pour tous les maîtres d'apprentissage. Pendant une demi-journée, en présentiel ou en distanciel, nos experts vous donnent toutes les clés pour bien réussir votre recrutement, l'intégration de votre apprenti, prévenir les troubles musculo-squelettiques, bien intégrer un apprenti en situation de handicap ou allophone...

 [www.urmapaysdelaloire.fr](http://www.urmapaysdelaloire.fr)



### WEBINAIRES contrats d'apprentissage

Fort de son expertise, la CMA Pays de la Loire accompagne chaque entreprise qui souhaite recruter un apprenti et ce, tout au long de la vie du contrat d'apprentissage. Au printemps et l'automne, une série de webinaires permettent de répondre à toutes les questions des futurs maîtres d'apprentissage et de les guider pour sécuriser leur démarche.

## Des conseillers dédiés à vos problématiques

La CMA est à votre écoute pour répondre à vos besoins et vous accompagner dans la prévention des difficultés auxquelles votre entreprise fait face mais aussi mettre en avant vos points forts.

Nos conseillers spécialisés sont en mesure d'estimer le degré d'urgence par un état des lieux précis de la situation de votre entreprise pour vous proposer des préconisations spécifiques et adaptées à vos besoins dans les domaines suivants :



► **RH-management :**  
besoin de recrutement, fidélisation, formation du personnel



► **Commercial :**  
tendances, stratégie, export



► **Gestion et organisation :**  
trésorerie, financement, comptabilité



► **Numérique :**  
de débutant à confirmé, maîtrise des outils pour gagner en efficacité



► **Développement durable :** source de différenciation concurrentielle et d'économies d'énergie

Votre conseiller de proximité vous informe et vous oriente sur les différentes aides aux entreprises et mesures mises en place par le Gouvernement.

### **Entreprises en difficultés financières**

Lorsque l'entreprise se retrouve avec des dettes importantes, il est nécessaire de pouvoir s'entourer de partenaires de confiance pour trouver des solutions comme l'étalement de dettes à l'amiable auprès de l'Urssaf, des services fiscaux, CCSF... ou l'orientation vers des procédures préventives confidentielles (mandat ad-hoc, conciliation) ou vers des procédures collectives (sauvegarde, redressement judiciaire voire liquidation judiciaire).

 En page « Formation continue » de ce magazine, retrouvez le catalogue des formations continues de votre CMA : dates, lieux, thématiques... Inscrivez-vous vite à nos formations concrètes et pratiques !



#### VOS CONSEILLERS EN PROXIMITÉ :

##### Loire-Atlantique :

02 51 13 83 22

entreprises44@artisanatpaysdelaloire.fr

##### Maine-et-Loire :

02 41 22 61 16

entreprises49@artisanatpaysdelaloire.fr

##### Mayenne :

02 43 49 88 72

entreprises53@artisanatpaysdelaloire.fr

##### Sarthe :

02 43 74 53 61

entreprises72@artisanatpaysdelaloire.fr

##### Vendée :

02 51 44 35 20

entreprises85@artisanatpaysdelaloire.fr



#### CHIFFRES CLÉS

**85 conseillers**  
au service des entreprises  
en Pays de la Loire

**3 100 entreprises  
artisanales**  
accompagnées chaque année

**2 000 porteurs  
de projets**  
accompagnés chaque année

## LA CMA À VOS CÔTÉS !

# Face à vos difficultés, ne restez pas seul...

## Prenez soin de vous !

**Gestion du stress, sommeil et équilibre psychologique sont primordiaux pour le bien-être du chef d'entreprise artisanale et pour son entreprise et pourtant :**

- ▶ Près d'un artisan sur 2 estime que la plupart de leurs journées de travail sont stressantes.
- ▶ La santé financière, la surcharge mentale, l'incertitude de l'activité et la surcharge de travail sont les 4 principaux facteurs de stress permanent et de fatigue récurrente.
- ▶ 4 artisans sur 10 se sentent souvent, voire tout le temps, fatigués.
- ▶ 84% puisent leur motivation au travail dans la satisfaction de leurs clients.

*Source : Étude « Santé des artisans » novembre 2021 menée par la CMA Pays de la Loire en partenariat avec Harmonie Mutuelle.*



**La CMA vous accompagne grâce à des dispositifs de prévention en matière de santé. C'est indispensable et fondamental pour perdurer.**

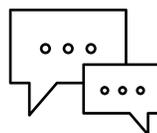
- ▶ **Premier pas :** sensibilisation → prendre conscience des enjeux, briser les tabous et connaître des pistes pour agir
- ▶ **En pratique :** formation → comprendre, partager, construire et repenser votre relation au travail et au temps
- ▶ **Conseils :** diagnostic « 2 en 1 » santé entreprise et pratiques santé du dirigeant ainsi qu'un accompagnement individuel → objectif ciblé, plan d'actions, mise en œuvre, suivi
- ▶ **Service d'écoute et de soutien :** depuis le premier confinement en 2020, un service d'écoute des artisans est à votre disposition pour fournir une écoute attentive, accessible à tous et 100% prise en charge. Le numéro de téléphone unique en Pays de la Loire est le 06 49 275-263 (appel confidentiel).



### LA PAROLE À

#### Laurence, service de création de couture

Quand j'ai frôlé le burn-out, la CMA m'a mise en relation avec sa cellule d'écoute et de soutien psychologique. Même si au départ je n'étais pas enthousiaste pour y faire appel, je sais aujourd'hui que c'est grâce à cette aide que j'ai retrouvé l'envie de continuer.



#### CONTACT :

Meriem Boutera,  
chargée de développement en  
prévention santé au travail des chefs  
d'entreprise : 06 49 27 52 63  
mboutera@artisanatpaysdelaloire.fr



**Cette nouvelle rubrique** de votre magazine est proposée grâce à un partenariat institutionnel entre votre CMA et la DREETS, service régional de la DGCCRF - Pôle C (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) dépendant du ministère de l'Économie. Elle s'appuie sur le Code de la consommation et le Code civil, textes de référence en matière de vente en ligne.

Vendre sur Internet

# Les règles applicables pour se lancer

Les achats en ligne sont devenus une habitude pour les consommateurs avec des paniers moins importants et une fréquence d'achat plus soutenue notamment pour les nouveaux acheteurs depuis la crise Covid. Les artisans souhaitant sauter le pas de la vente en ligne doivent respecter certaines étapes afin d'assurer la sécurité juridique des transactions et d'éviter les éventuels litiges.

**S**ur son site de vente en ligne, le vendeur a l'obligation de communiquer au consommateur les informations **en langue française, de manière lisible et compréhensible**, notamment :

► **son identité** : nom et prénoms, dénomination sociale, coordonnées postales, électroniques et téléphoniques (numéro surtaxé interdit) permettant d'entrer en contact avec lui, son numéro d'immatriculation RCS et s'il est assujéti à la TVA

► **les caractéristiques précises des produits ou services proposés**

► **le prix TTC** et les moyens de paiement acceptés. Attention, le pré-cochage d'options payantes est interdit

► **les garanties applicables** : garantie légale de conformité, garantie des vices cachés et éventuelle garantie commerciale proposée par le vendeur

► **les conditions, les délais et les modalités d'exercice du droit de**

**rétractation** ainsi que le formulaire type de rétractation

► **l'information sur la date de livraison du bien ou d'exécution du service**

À indiquer au moment de la commande :

► **les termes de la commande** : avant validation de cette dernière par l'acheteur

► **l'obligation de paiement** : informer le consommateur que le fait de passer sa commande l'oblige à la payer. Le bouton dédié à la confirmation de la commande doit comporter la mention « commande avec obligation

de paiement ». Le paiement interviendra à la commande, à l'expédition ou à la livraison (contre remboursement)

Une fois la commande validée, le vendeur doit en accuser réception, le plus rapidement possible et par voie électronique.

**D'INFORMATIONS,** consultez la **fiche pratique de l'achat en ligne** ou contactez votre **conseiller CMA.**



**CHIFFRES CLÉS**

Source : Fédération de l'e-commerce et de la vente à distance (Fevad)

**129 milliards d'euros**  
pour les ventes de produits et services  
en France sur Internet en 2021

**15%**  
**d'augmentation**  
par rapport à 2020

Cocorico

# Le salon Made in France Expo revient!

Chaque année, Made in France Expo est LE grand rendez-vous du savoir-faire français. Les entreprises exposantes ont fait le choix audacieux de fabriquer en France. Ce salon leur donne l'opportunité d'un contact direct avec leurs futurs clients, lien plébiscité par le consommateur en recherche de sens et d'engagement dans ses achats : produits/services responsables et locaux.



## Rendez-vous sur le pavillon « artisanat » de CMA France...

Réunies sous la bannière de CMA France, 105 entreprises artisanales françaises seront présentes lors du salon Made in France Expo. Pour les Pays de la Loire, 5 entreprises seront ambassadrices du savoir-faire ligérien, une par département :

- ▶ Loire-Atlantique : **Atelier JHP - Couteaux Morta** à Saint-André des Eaux · Fabrication de coutellerie haut de gamme en Morta issu du sol de Brière
- ▶ Maine-et-Loire : **Les Délices de Flo** au Puy-Notre-Dame · Confection de confitures artisanales cuites en bassine de cuivre
- ▶ Mayenne : **Atelier Verde** à La Chapelle-Rainsouin · Fabrication de sacs de luxe en cuir avec une signature : la chambre à air de tracteur recyclée

▶ Sarthe : **Grav'Or** au Mans · Feuilles d'or sur miroir, gravure, sablage et laquage sur verre pour décoration intérieure

▶ Vendée : **Aigredoux** à Saint-Jean-de-Monts · Fabrication et exportation de linge de maison de luxe

## ...et de CMA Pays de la Loire

Artisans ligériens, vous aussi participez et représentez notre belle région sur le pavillon « artisanat Pays de la Loire ».

 **Nadine Gouello**,  
Présidente du collectif MIF  
Pays de la Loire · 06 13 29 46 46  
[nadine.gouello@yahoo.fr](mailto:nadine.gouello@yahoo.fr)

## Les atouts des pavillons « artisanat »

▶ **Créer du business pour nos entreprises artisanales** : 91 % des visiteurs achètent des produits sur le salon. D'ailleurs, l'entrée est remboursée à tout visiteur qui achète un article sur le salon.

▶ **Accroître leur visibilité** : les exposants bénéficient de la visibilité médiatique du salon.

▶ **Favoriser les échanges avec des professionnels** et nouer des partenariats au sein de l'écosystème du Made In France.



## AGENDA RÉGIONAL

▶ **Du 4 au 6 octobre** : salon IGO à Nantes.

▶ **Le 19 octobre** : Soirée de remise de trophées PME RMC, à Paris.

▶ **Du 18 au 25 novembre** : Semaine nationale de la création transmission d'entreprises artisanales. De nombreux événements seront organisés en Pays de la Loire par votre CMA.

▶ **Du 19 au 27 novembre** : Semaine européenne de réduction des déchets. De nombreux événements seront organisés en Pays de la Loire par votre CMA.

▶ **Du 2 au 4 décembre** : Salon de la création métiers d'art 2022, à Nantes.



## CHIFFRES CLÉS

**100 000**  
visiteurs en 2021

**500**  
journalistes

**4**  
jours d'exposition

## INFOS PRATIQUES

 Du 10 au 13 novembre.

Le jeudi, vendredi et samedi, de 10h à 19h · Le dimanche de 10h à 18h

 Paris Expo, Porte de Versailles · Pavillon 3

 Gratuit sur préinscription · 10€ sur place

 [www.mifexpo.fr](http://www.mifexpo.fr)



Du 2 au 4 décembre 2022

# Salon de la création métiers d'art

Organisé par la Chambre de métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire, le salon régional de la création métiers d'art est une vitrine régionale et nationale de la création contemporaine dans le domaine des métiers d'art. En plus de 25 ans, ce salon s'est imposé comme le rendez-vous incontournable des créateurs venus de la France entière.

Cette 27<sup>e</sup> édition tiendra toutes ses promesses ! Près d'une centaine d'exposants vont investir les 3 000m<sup>2</sup> de la Cité des Congrès à Nantes pour faire découvrir leur savoir-faire d'exception et la qualité de leur production aux 4 500 visiteurs attendus. À la recherche de l'œuvre unique ou de l'objet original, ce salon est l'occasion pour les créateurs de dévoiler leur univers, leur style, leur marque, leur richesse, tant professionnellement qu'humainement. Le salon sera divisé en plusieurs espaces pour mieux comprendre les métiers d'art et la création :

- ▶ **L'espace cadeaux** regroupant près de 80 créateurs avec des espaces individuels et collectifs
- ▶ **L'atelier des savoir-faire** avec une dizaine d'ateliers et centres de formation
- ▶ **L'espace jeunes créateurs**, espace tremplin pour une dizaine de jeunes entrepreneurs
- ▶ **L'espace Pro[j]art** valorisant les initiatives créatives et innovantes.



## CHIFFRES CLÉS

**100**  
exposants

**3 000**  
m<sup>2</sup>

**4 500**  
visiteurs

## INFOS PRATIQUES

 Cité des Congrès, 5 rue de Valmy, 44000 Nantes  
 Du vendredi 2 décembre  
 au dimanche 4 décembre 2022 de 10h à 19h  
 Plein tarif : 6€ • Tarif réduit : 4€

 Franck Lavillonnière  
 flavillonniere@artisanatpaysdelaloire.fr  
 Delphine Vincent • dvincent@artisanatpaysdelaloire.fr  
 www.salondesmetiersdart.fr

24 novembre 2022

# GO Entrepreneurs Nantes 2022 !

Après une édition 2021 consacrée à la relance économique et au rebond entrepreneurial, le salon Go Entrepreneurs revient en 2022 avec le même objectif affiché : accompagner la création, la pérennité et le développement des entreprises du territoire.

Retrouvez la CMA Pays de la Loire sur son stand dédié et venez échanger avec nos experts en création et reprise d'entreprises ! Cette journée vous permettra d'accélérer votre projet de création ou reprise, développer votre réseau, partager des expériences avec des dirigeants et experts, trouver des solutions et faire le plein de conseils. **À ne pas manquer, 2 tables-rondes animées par nos experts de la CMA :**

- ▶ À 11h, le web, l'allié incontournable de votre stratégie commerciale !
- ▶ À 14h, se reconverter aujourd'hui pour s'épanouir demain !



ENTREPRENEURS

## INFOS PRATIQUES

 Cité des Congrès,  
 5 rue de Valmy, 44000 Nantes  
 8h30 - 18h30  
 Entrée gratuite  
 sur inscription :





Une partie du service Territoire de la CMA Maine-et-Loire.



#### CHIFFRE CLÉ

**En 2021,  
36 conventions  
signées en Pays  
de la Loire**

avec les collectivités locales  
en faveur de l'économie  
de proximité.

## Le service Territoire de la CMA

# Des ambassadeurs de l'artisanat en local

À chaque numéro de ce magazine, nous vous présentons un service de votre CMA. Zoom sur le service Territoire composé de 20 conseillers sur l'ensemble des Pays de la Loire. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des acteurs locaux (collectivités locales, organismes professionnels...) et des entreprises du territoire pour promouvoir les valeurs et défendre l'artisanat comme véritable acteur de l'économie de proximité.

### Le porte étendard de l'artisanat

Au quotidien, les conseillers du service Territoire de la CMA sont les ambassadeurs de l'artisanat auprès des collectivités locales. Chaque conseiller est dédié à un territoire géographique et en connaît donc les acteurs pour coopérer de manière étroite : associations d'artisans-commerçants, groupements d'entreprises, associations locales, offices de tourisme... afin de développer une économie de proximité pérenne sur les territoires ruraux et urbains. Le conseiller Territoire est l'interlocuteur privilégié du Maire, de la Communauté de communes ou encore de l'Agglo pour défendre les intérêts des artisans en local.

La CMA joue également un rôle d'acteur de l'aménagement du territoire et répond aux consultations et sollicitations des dispositifs d'urbanisme (PLUI, SCOT, CDAC...).

### Le 1<sup>er</sup> interlocuteur des artisans

Le conseiller Territoire fait également le lien avec les entreprises artisanales en faisant connaître le rôle de la CMA ainsi que l'accompagnement proposé aux artisans. Il conseille et accompagne l'ensemble des entreprises. Concrètement, lors d'un échange avec un artisan, si un point d'amélioration pour son entreprise est détecté, le conseiller met en contact l'artisan avec les autres conseillers de la CMA (en ressources humaines, formation, numérique et/ou transmission entreprise, environnement...) qui prennent le relai. Le conseiller peut également être amené à orienter l'artisan vers des organismes extérieurs.

### Des élus de la CMA aux élus locaux

La CMA définit des commissions territoriales, composées d'artisans élus pour approfondir le lien avec les artisans et les collectivités au plus près des territoires. Les conseillers du service Territoire accompagnent le déploiement de ces nouvelles instances de la CMA.

## Développer l'artisanat dans les territoires

La mise en œuvre du Fisac (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) en territoire saumurois, illustre le type d'actions auxquelles le service Territoire de la CMA Maine-et-Loire collabore. Le dispositif partenarial (État, Saumur Val de Loire, CMA) vise à soutenir le développement des entreprises de proximité. À ce jour, le service a contribué à ce que 58 entreprises bénéficient d'une aide directe pour un projet de modernisation, représentant 868 484 € de subventions attribuées pour un total investi de 2 150 000 €. À noter qu'en complément, près de 50 entreprises ont bénéficié d'accompagnements proposant notamment des solutions numériques.

### LES COLLABORATEURS PAR TERRITOIRE

**Grand Angers & Pays Segréen :**  
Philippe Lamour • CMA Maine-et-Loire  
5 rue Darwin à Angers • 02 41 22 61 04  
plamour@artisanatpaysdelaloire.fr  
**Choletais & Mauges :** Marc Bealet  
Antenne CMA de Cholet • 5 rue Lecoq  
à Cholet • 02 41 62 64 87  
mbealet@artisanatpaysdelaloire.fr

**Grand Saumurois & Baugeois-Vallée :** Frédéric Gondat  
Antenne CMA de Saumur • 5 quai  
Comte Lair à Saumur • 02 41 83 14 20  
fgondat@artisanatpaysdelaloire.fr



Assistant de dirigeant d'entreprise artisanale

# Une clé de réussite de l'entreprise !

La performance d'une entreprise ne repose pas uniquement sur les épaules du chef d'entreprise. Assistants d'entreprises, révélez vos talents avec la formation Assistant de dirigeant d'entreprise artisanale (ADEA) proposée par votre CMA. Montez en compétences pour bien accompagner votre entreprise au quotidien.

Le dynamisme et la pérennité des entreprises artisanales sont en grande partie liés au degré d'investissement et de compétences des assistants, notamment sur le plan organisationnel, comptable et commercial. Ainsi, la fonction d'assistant de dirigeant d'entreprise devient de plus en plus complexe, nécessitant de nouvelles compétences et la maîtrise de nouvelles technologies. C'est pourquoi, la CMA s'engage depuis plusieurs années au service de la formation continue, et notamment celle des conjoints, en proposant la formation ADEA. Elle est dispensée à raison d'une journée par semaine pour être compatible avec une activité professionnelle pendant 24 mois.

## Une formation par blocs de compétences

Composée de 4 modules, cette formation peut être suivie entièrement ou partiellement, selon les blocs de compétences à acquérir par l'assistant d'entreprise.

<b>Bloc 1</b>	<b>Communication interne-externe</b>
<b>Objectif</b>	Animer l'activité en interne et en externe de l'entreprise artisanale
<b>Bloc 2</b>	<b>Gestion</b>
<b>Objectif</b>	Réaliser la gestion et la comptabilité courante et financière d'une entreprise artisanale
<b>Bloc 3</b>	<b>Gestion administrative</b>
<b>Objectif</b>	Assurer la gestion administrative quotidienne de l'entreprise artisanale
<b>Bloc 4</b>	<b>Stratégie commerciale</b>
<b>Objectif</b>	Contribuer à la définition et au déploiement de la stratégie commerciale d'une entreprise artisanale

Une nouvelle formation débutera le jeudi 6 octobre à Angers, Sainte-Luce-sur-Loire et à La Roche-sur-Yon. Rejoignez-nous sur tout ou une partie du parcours !

 Titre homologué de niveau 4 (niveau bac) inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles

 100% des stagiaires sont satisfaits et recommandent cette formation

 Conjoint du chef d'entreprise, salarié de l'entreprise et demandeur d'emploi en reconversion professionnelle

 24 mois, à raison d'une journée par semaine

 Possibilité de prise en charge de la formation. Tous les tarifs sur [www.artisanatpaysdelaloire.fr](http://www.artisanatpaysdelaloire.fr)

 Découvrez la formation en vidéo



 Loire-Atlantique  
02 51 13 83 22  
Maine-et-Loire  
02 41 22 61 26  
Vendée  
02 51 44 35 20



## LA PAROLE À

**Hélène Lebreton, coiffeuse à Segré-en-Anjou-Bleu (49) et stagiaire ADEA en 2020/2022**

En 2019, j'ai ressenti le besoin de me former. En tant que cheffe d'entreprise, j'ai développé de nombreuses compétences apprises toute seule mais je manquais de confiance en moi. Avec l'ADEA, je vais obtenir un titre reconnu tout en continuant mon activité. Tout ce que j'ai appris, je l'ai appliqué directement au salon. J'ai rencontré d'autres artisans, de métiers différents. C'est une belle aventure humaine.

Catalogue formation

# Nouvelle rentrée, nouveau format!



**EMBARQUEZ AVEC NOUS...**



## À qui s'adresse l'offre de formation continue ?

- ▶ Aux chefs d'entreprise artisanale.
- ▶ Aux conjoints collaborateurs ou associés.
- ▶ Aux salariés de l'artisanat.
- ▶ À tout public.

## Quelles sont les formations proposées ?

Selon vos différents besoins :

- ▶ manager/transmettre ;
- ▶ piloter/gérer ;

- ▶ développer/vendre ;
- ▶ maîtriser l'informatique/le numérique ;
- ▶ communiquer/se préserver.

## Quelle participation financière est demandée aux entreprises ?

- ▶ Un reste à charge\* pour les artisans et conjoint(e)s immatriculé(e)s à la chambre de métiers d'un montant de 59 €/jour (sous réserve de fonds disponibles).

\*correspondant au reste à payer une fois les cofinancements demandés par le service formation au FAFCEA (Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise artisanale).

- ▶ Des coûts pédagogiques pour les salariés ou autre public de 239 €/jour pouvant être pris en charge par les OPCO.

## COMMENT S'INSCRIRE AUX FORMATIONS ?

✚ en cliquant sur le lien dans le catalogue

✉ [formationcontinue49@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:formationcontinue49@artisanatpaysdelaloire.fr)

☎ 02 41 22 61 26

Pour rester informé de nos dates de formation, inscrivez-vous à notre newsletter (demande par mail) !

## Une équipe pour vous conseiller

Olivia, Stéphanie et Caroline sont à votre écoute pour vous aider à choisir les formations les plus adaptées à vos besoins, vous renseigner sur les modalités de financement et accompagner vos démarches.



Je suis intéressé(e),  
je m'inscris

Retrouvez notre calendrier en ligne sur notre site Internet [www.artisanatpaysdelaloire.fr](http://www.artisanatpaysdelaloire.fr) ou en flashant le QR code :



Carte professionnelle

# Votre plus précieux sésame

Dès lors que vous êtes inscrit(e) au répertoire des métiers de votre chambre de métiers et de l'artisanat, vous pouvez bénéficier d'une carte professionnelle artisan. Gage de vos compétences auprès de vos clients ou de divers organismes, elle vous permet aussi de bénéficier de nombreux avantages.

La CMA délivre une carte professionnelle aux chefs d'entreprise artisanale ou conjoints collaborateurs inscrits au répertoire des métiers. Cette carte personnalisée, totalement gratuite, apporte aux consommateurs la garantie de votre compétence et de votre savoir-faire. Permettant d'afficher votre qualification artisanale et les informations qui reflètent la situation de votre entreprise, elle est mise à jour automatiquement. Il est toutefois important que vos coordonnées (adresse mail et numéro de portable) soient actualisées afin de bénéficier de l'ensemble des services.

Depuis 2020, cette carte est totalement dématérialisée et équipée d'un QR code individuel :

- ▶ en fichier PDF, que vous pouvez conserver sur votre ordinateur ou votre smartphone ;
- ▶ sous forme de carte numérique à insérer dans les applications Wallet (Google Pay ou Apple Wallet).

Si vous souhaitez la télécharger, vous êtes invité à vous connecter sur le site [cmacarte.pro](http://cmacarte.pro), où vous pourrez l'activer à l'aide de votre numéro d'immatriculation au Répertoire des métiers. Il est également possible d'obtenir une carte plastifiée (payante 5€).

Toujours sur ce site internet, vous accédez à de nombreux avantages : plus de 150 000 offres, à partager avec votre conjoint(e), vos collaborateur(s) et famille. Loisirs, vacances, sport, shopping, vie quotidienne, vie professionnelle... grâce aux offres privilégiées de 35 000 enseignes. Le service est complètement gratuit et accessible en illimité depuis votre espace artisan.

**POUR TOUTE QUESTION :**  
[supportcarte@cma-france.fr](mailto:supportcarte@cma-france.fr)  
[cmacarte.pro](http://cmacarte.pro)



Maître artisan

## Une reconnaissance du savoir-faire

**FÉLICITATIONS À...**

**Stéphane Belle,**  
 boulangerie-pâtisserie  
 6 place du Commerce  
 49650 Brain-sur-Allonnes  
 ☎ 02 41 52 05 68

**Gaëlle Jouis,**  
 coiffure, Rêve en tête  
 27 rue Joachim du Bellay  
 49270 Orée-d'Anjou  
 ☎ 06 23 84 87 80  
 🌐 [www.coiffeur-reveentete.com](http://www.coiffeur-reveentete.com)

**Jérôme Lecomte,**  
 réparations et ventes automobile,  
 JL Auto 49 - 5 rue d'Anjou  
 49140 Loire-Authion  
 ☎ 02 41 45 13 79 - 📧 @jlauto49

**Nadine Leroy Lebastard,**  
 coiffure, La pause coiffure  
 à domicile - 49250 La Ménitrie  
 ☎ 06 07 09 80 21  
 📧 @La Pause Coiffure a Domicile

**Sévérin Métais,**  
 électricité, ETS Métais  
 15 rue du Sacré-Cœur  
 49300 Cholet ☎ 02 41 58 02 20  
 🌐 [www.ets-metais.fr](http://www.ets-metais.fr)

**Sébastien Voyer,**  
 rénovation et relookage  
 de meubles anciens,  
 Les meubles de Sébastien  
 11 rue des Martyrs  
 49730 Turquant  
 ☎ 06 31 54 03 41  
 🌐 [www.lesmeublesdesesebastien.fr](http://www.lesmeublesdesesebastien.fr)

**Philippe Leray,**  
 ébénisterie, L'atelier des essences  
 7 rue des Prés Blondeau  
 49350 Les Rosiers-sur-Loire  
 ☎ 06 87 31 80 79  
 🌐 [www.latelierdesessences.fr](http://www.latelierdesessences.fr)

**VOUS SOUHAITEZ DEMANDER LA CERTIFICATION DU TITRE DE MAÎTRE ARTISAN POUR FAIRE RECONNAÎTRE VOTRE SAVOIR-FAIRE ?**

Contactez la CMA Maine-et-Loire  
 ☎ 02 41 22 61 00  
 📧 [cfe49@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:cfe49@artisanatpaysdelaloire.fr)



URMA Pays de la Loire

# Belle dynamique de rentrée !

**Les Centres de formation professionnelle de la CMA, qui constituent l'URMA Pays de la Loire, enregistrent une stabilité des inscriptions par rapport à la rentrée 2021-2022. Une dynamique confirmée qui cache cependant des inégalités au sein des filières.**

**A**vec la prolongation des aides à l'apprentissage, les entreprises artisanales ont continué à recruter de jeunes salariés en contrat d'apprentissage et de professionnalisation malgré le contexte économique actuel. Les métiers de la boulangerie/pâtisserie et de la mécanique/carrosserie restent très attractifs alors que ceux de la restauration sont en retrait, présentant un point de vigilance. Ces sections rencontrent des difficultés à identifier et recruter des futurs apprenants.

**En comparaison avec 2021, l'URMA enregistre 38 % de plus d'entreprises qui souhaitent recruter des apprentis, mais qui ne trouvent pas de ressource.**

Sur l'ensemble des secteurs d'activité, l'expression des souhaits de recrutements des entreprises est soutenue. Le recrutement est un enjeu majeur pour les entreprises artisanales.

L'URMA Pays de la Loire accepte de futurs apprentis en contrat d'apprentissage jusqu'au mois de novembre en réponse aux demandes des entreprises et aux besoins de formations des futurs apprenants du territoire.

## À la pointe du numérique

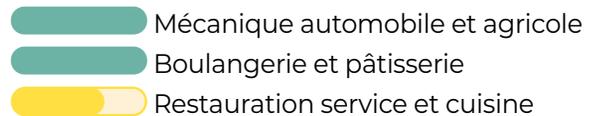
À l'URMA Pays de la Loire, les innovations passent par le développement d'outils pédagogiques adaptés à la pratique professionnelle et aux enseignements généraux.

Le pôle Innovations et développement de la CMA initie et coordonne le développement au quotidien de nouveautés, les outils et les parcours de formation afin de dispenser des formations de qualité adaptées aux besoins de tous : apprenants, professeurs/formateurs et entreprises artisanales.

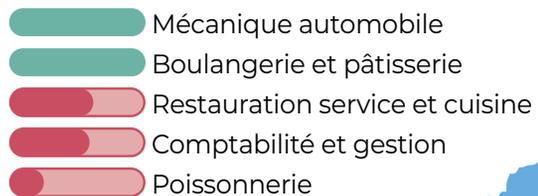
Deux outils numériques sont utilisés pour la co-construction des formations certifiantes/diplômantes et le maintien d'une relation de proximité avec l'apprenti, son maître d'apprentissage (entreprise) et son centre de formation :

- ▶ [Its Learning](#), plateforme d'enseignement à distance
- ▶ [Net Yparéo](#), plateforme de suivi administratif de la formation (planning, visite d'entreprise, évaluations, activités pédagogiques).

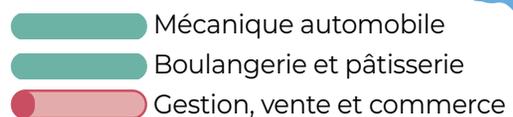
## 53. MAYENNE



## 44. LOIRE-ATLANTIQUE



## 85. VENDÉE

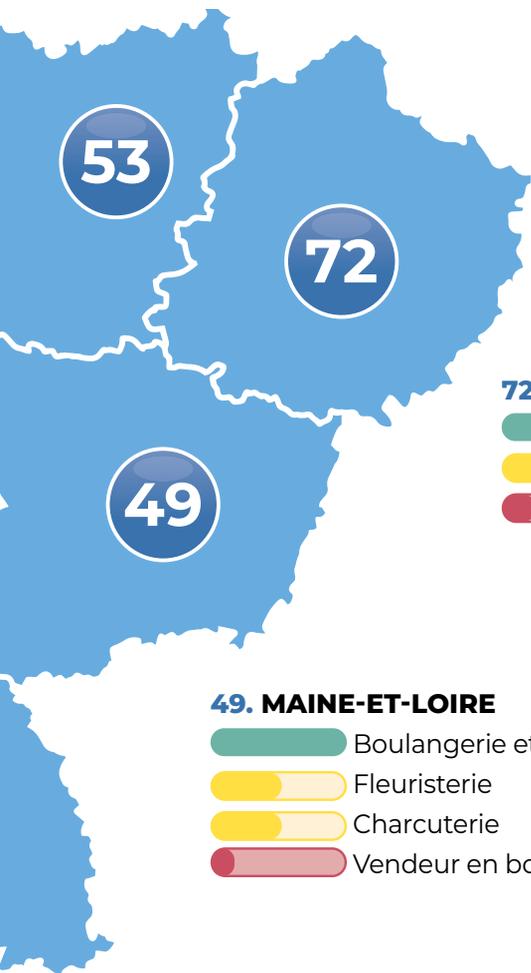


## LÉGENDE





Après l'URMA Sarthe, c'est au tour de l'URMA Loire-Atlantique et de l'URMA Mayenne de changer de visage !



**50 millions d'euros de rénovation des centres**

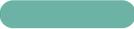
En attendant le démarrage des travaux en Maine-et-Loire et en Vendée, ce sont dans des locaux de formation entièrement rénovés que les apprenants ont débuté leur formation en Loire-Atlantique, Mayenne et Sarthe.

Ce projet de rénovation de nos 5 centres de formation fait partie d'un **plan d'investissement de plus de 50 millions d'euros**. Cela représente plus de **10 ans de travaux**, avec des chantiers débutés en 2016 et qui se termineront en 2027.

**72. SARTHE**

-  Boulangerie et pâtisserie
-  Charcuterie
-  Vendeur en fruits et légumes

**49. MAINE-ET-LOIRE**

-  Boulangerie et pâtisserie
-  Fleuristerie
-  Charcuterie
-  Vendeur en boulangerie-pâtisserie



**REJOIGNEZ NOS ÉQUIPES !**

**Nous recrutons des formateurs dans nos 5 centres de formation professionnelle.**

**POUR EN SAVOIR  ET POSTULER :**  
[rh@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:rh@artisanatpaysdelaloire.fr)



**CHIFFRES CLÉS**

**100 formations**  
 en alternance  
 du CAP au Bac+5

**7 330 apprenants**

**87% de réussite**  
 aux examens  
*(Indicateur Qualiopi 2021)*

**5 000 entreprises**  
 signataires d'un contrat  
 en alternance



## ACCUEIL D'APPRENTIS ALLEMANDS D'OSNABRÜCK

Du 22 octobre au 5 novembre, dans le cadre d'un partenariat entre les villes d'Angers et Osnabrück, 8 apprentis allemands, (4 boulangers, 1 pâtissier, 3 bouchers) seront accueillis dans des entreprises angevines. Ces temps vont permettre des échanges de pratiques professionnelles ainsi que des échanges culturels. La seconde semaine, des temps sont prévus au CFA afin de favoriser les échanges de pratiques avec des apprentis français. En janvier, ce sont des apprentis français boulangers qui se rendront à Osnabrück du 23 janvier au 3 février. Ce partenariat, initié cette année, devrait laisser place à des moments riches de souvenirs.



### THOMAS HEBE AU CONCOURS NATIONAL MAF BOULANGERIE À PARIS

Déjà titulaire d'un CAP Pâtisserie, Thomas choisit de compléter son cursus par un CAP connexe en boulangerie afin d'élargir ses compétences, puis par un BP en boulangerie. Il découvre alors un métier très complet, exigeant et loin d'être monotone. L'envie d'expérimenter de nouvelles productions et techniques l'incite à participer au concours Un des Meilleurs Apprentis de France. Accompagné par les équipes de la boulangerie La Doréenne à Angers et par son professeur de pratique Yohann Basile, il repart aujourd'hui sans médaille, mais avec une expérience de plus à ajouter à son parcours. Il conserve ses 2 médailles au niveau régional et départemental.

## VENDEUR(SE) EN BOULANGERIE-PÂTISSERIE

Le Certificat Technique des Métiers vendeur/se en boulangerie-pâtisserie est la première formation modularisée en totalité pour le réseau des centres de formation de la CMA des Pays de la Loire. Nous proposons aux apprenants, à vos salariés, au conjoint collaborateur de venir développer leurs compétences professionnelles en participant à un ou plusieurs modules.

- ▶ Gestion commerciale
- ▶ Commercialisation de produits de consommation courante
- ▶ Commercialisation événementielle
- ▶ Connaissances des produits
- ▶ Hygiène, sécurité et réglementation

 Sandrine Laporte : 07.86.04.46.63 [slaporte@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:slaporte@artisanatpaysdelaloire.fr)



## OUVERTURE D'UN TITRE PROFESSIONNEL MÉCANICIEN AUTOMOBILE

▶ **Objectifs** : le mécanicien automobile réalise sur les véhicules l'ensemble des interventions de maintenance, les opérations d'entretien périodiques, les diagnostics de premier niveau et les opérations de remplacement ou de remise en état.

▶ **Pré-requis** : candidats titulaires d'un CAP dans le domaine de la maintenance automobile ou d'un diplôme de niveau équivalent.

▶ **Contrat** : contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation (formation continue pour les salariés, les demandeurs d'emploi et la VAE.)

 Alexandra FLEURY • 06 76 69 92 17  
[afleury@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:afleury@artisanatpaysdelaloire.fr)



SAGA

L'avenir est électrique : découvrez l'écosystème eVans dans notre concession.

100% ÉLECTRIQUE !



Pensez à covoiturer. #SeDéplacerMoinsPolluer

SAGA Angers | ZAC. de l'océane, Rue Bennefray,  
49140 Rives-du-Loir-en-Anjou. Tél : 02 41 33 44 00

RÉUSSIR, C'EST S'ASSURER  
DE BIEN TRANSMETTRE,  
EN TOUTES CIRCONSTANCES.



Nous accompagnons des professionnels comme Gabriel,  
avec des **garanties prévoyance indispensables** en cas  
d'arrêt d'activité et de perte de revenus, afin de **protéger**  
ce qu'il a de plus cher : sa famille et sa passion.\*

Découvrez **PRÉVOYANCE PRO +**

**BANQUE POPULAIRE**  
GRAND OUEST



\*Selon les limites, exclusions et engagements contractuels en vigueur. Adhésion soumise à des formalités médicales.

**Prévoyance Pro +** est un contrat de prévoyance assuré par BPCE Vie et BPCE Prévoyance, entreprises régies par le Code des assurances. BPCE Vie, Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. Entreprise régie par le code des assurances - 349 004 341 RCS Paris. Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris. BPCE Prévoyance, Société anonyme au capital de 13 042 257,50 euros. Entreprise régie par le code des assurances - 352 259 717 RCS Paris, 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

Banque Populaire Grand Ouest, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit dont le siège social est situé 15 boulevard de la Boutière - CS 26858 - 35768 Saint-Grégoire cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 857 500 227. Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 004 504. Banque Populaire Grand Ouest exploite la marque Crédit Maritime. Crédit photo : istock

Environnement

# CAP RSE!

Votre magazine change de format et de physionomie et confirme ainsi l'engagement des chambres de métiers et de l'artisanat en faveur de l'environnement.



## UN MAGAZINE PENSÉ POUR LA PLANÈTE

- ▶ Réduction du format de 10 % (moins de papier utilisé);
- ▶ passage sur du papier recyclé (à 55 %), climatiquement neutre (un label prouve que l'empreinte de CO<sub>2</sub> du papier a été calculée, qu'elle a été continuellement réduite et que les émissions restantes ont été compensées), papier blanchi sans chlore élémentaire;
- ▶ utilisation d'encre éco-responsables;
- ▶ emballage dans un blister de routage 100 % recyclable.



## Un magazine pensé pour vous

À travers ces différents leviers, *Le Monde des artisans* répond à la forte attente sociétale des lecteurs et des parties prenantes. À la suite de notre dernière enquête de lectorat<sup>1</sup>, nous avons de plus ajusté notre ligne éditoriale : nous assumons une meilleure prise en compte de la cible « micro-entrepreneurs » (informations spécifiques, démonstration de l'intérêt de se diriger vers un statut pérenne...) et confirmons la nécessité de continuer à présenter les actions des chambres de métiers et de l'artisanat pour accompagner les artisans au quotidien.

1. Enquête réalisée entre le 10 décembre 2020 et le 10 mars 2021 auprès de 1600 artisans.

le monde des  
**artisans**

## s'engage en faveur de l'environnement !

- impression sur **papier recyclé climatiquement neutre\***, blanchi **sans chlore élémentaire**
- à partir d'**encre éco-responsables**
- **moins 10 %** de papier utilisé
- emballage postal **100 % recyclable**



\*Climatiquement neutre : réduction des émissions et compensation carbone.



Benoît Santoire, délégué de la cour d'appel de Nancy, a été élu à la présidence de la Chambre nationale des commissaires de justice.

## Commissaires de justice

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, cette nouvelle profession regroupe plus de 3 700 membres répartis sur le territoire et propose un accompagnement de proximité à tous les justiciables, particuliers, professionnels et collectivités.

Cette nouvelle profession œuvre sous l'égide de la Chambre nationale des commissaires de justice. Nés du rapprochement des huissiers de justice et des commissaires-priseurs judiciaires, les commissaires de justice effectuent toutes les missions de ces derniers : la signification des actes judiciaires et extrajudiciaires, la mise en application des décisions de justice, les constats, le recouvrement amiable et judiciaire, les inventaires, prises et ventes judiciaires, les mesures conservatoires, la rédaction d'actes sous seing privé et le conseil juridique, la médiation judiciaire et conventionnelle, l'administration d'immeubles, l'intermédiation de mandataire d'assurance. Le commissaire de justice, véritable tiers de confiance, professionnel du droit de référence dans le cadre de son action de juriste de proximité, est capable d'intervenir en urgence pour répondre aux problématiques de tous les justiciables.

Pour trouver le commissaire de justice le plus proche : [commissaire-justice.fr](http://commissaire-justice.fr)

## Financement de l'apprentissage

# Coûts-contrats amputés

**Le 30 juin 2022, le conseil d'administration de France compétences a décidé de réduire le niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage de 5 % au 1<sup>er</sup> septembre 2022, puis de 5 % en avril 2023, soit une baisse totale de 10 %.**

**D**epuis la réforme de l'apprentissage, le nombre de contrats d'apprentissage signés est passé de 321 000 (en 2018) à 732 000 en 2021, soit une hausse de 128 % (secteurs privé et public). France compétences - organisme répartiteur-financeur de l'apprentissage - a été renfloué de plus de 2 milliards d'euros par l'État en 2021, face à un déficit d'environ 3 milliards, et anticipait un déficit de quasi 3,8 milliards d'euros en 2022. Divers mécanismes ont permis ces dernières années de préciser les coûts-contrats : les remontées des comptabilités analytiques des CFA et leur affinage par les Commissions paritaires nationales emploi (CPNE). Selon le sénateur de l'Aisne (Hauts-de-France) Pierre-Jean Verzelen, dans sa question au Gouvernement publiée le 11 août dernier, la réduction du niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage « a pour finalité de participer au retour à l'équilibre de

*France compétences sans prendre en considération les répercussions chez les bénéficiaires de ces dispositifs. [...] Les conséquences vont être nombreuses sur les centres de formation d'apprentis (CFA) qui ont construit leur budget en fonction des coûts de contrat en vigueur avant le 1<sup>er</sup> septembre 2022. [...] Se posera également la question du maintien de certains centres de formation de proximité notamment ceux de la chambre des métiers et de l'artisanat Hauts-de-France qui a investi dans les zones rurales de notre région ».* France compétences nous expliquait il y a peu que différents mécanismes de régulation, autres qu'une baisse des prises en charge, étaient activables en son sein (moins de dépenses fléchées vers le CPF, etc.). Un dossier à suivre.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS :** voir nos articles récents sur le sujet : pp. 14-15 du n° 147 du *Monde des artisans* et pp. 12-13 du n° 149.

## PRÊT TRANSFORMATION NUMÉRIQUE



©ADOBESTOCK

Lancé en juillet dernier par Bpifrance, ce prêt, qui s'étend de 5 000 à 50 000 €, est entièrement dédié à la transformation digitale des petites entreprises et vise à financer des projets d'accélération et de sécurisation liés à la transformation numérique des entreprises. Les dépenses éligibles sont les suivantes : matériel et équipement dans

la limite de 40 % du projet global, logiciels, prestations externes de conseil, prestations de formation ou d'accompagnement pour la mise en place de tout projet de transformation numérique.

**INFOS ET DEMANDE :** <https://pret-transformation-numerique.bpifrance.fr/>

Prix du gaz et de l'électricité

# Éviter le disjonctage!

**Les prix de l'énergie s'envolent et les artisans se demandent à quelle sauce ils passeront l'hiver. Leur activité pourra-t-elle se poursuivre sans encombre? Comment faire baisser la note? Les dispositifs existants ainsi que le pilotage de la consommation demeurent complexes.**

Sophie de Courtivron

**T**out le monde n'est pas impacté de la même façon par la hausse des prix du gaz et de l'électricité, mais personne n'est épargné. Certaines entreprises sont en péril. Nicolas Douzain-Didier, délégué général de la Fédération nationale du bois (FNB) évoque le cas d'une scierie dont la part de l'électricité représentait 2,30 % du chiffre d'affaires en 2021, 6 % en 2022 et représentera 12 % en 2023! « Des cas similaires nous en recevons par dizaine chaque jour. Le poste électricité est en passe de devenir le 2<sup>e</sup> poste de charge de nos industries devant celui des charges de personnel. Un scénario jamais connu à ce jour », écrivait le président de la FNB, Jacques Ducerf, à la Première ministre Élisabeth

Borne début juillet. « Il y a des aides européennes pour les électro-intensifs; nous sommes la catégorie en dessous, comme les tuiles, les briques, le verre... », précise Nicolas Douzain-Didier. « Dans le prix final au consommateur, il y a la hausse des prix de l'électricité de tous les intervenants de la chaîne; tout cela est générateur d'inflation », prévient-il. Les experts d'iBanFirst (paiements internationaux) évoquent un « risque réel de récession. Plusieurs indicateurs économiques avancés sont à leur niveau de la crise financière mondiale de 2008 ».

## Électrocution des marchés

« Les prix de l'électricité ont connu une forte progression pour deux raisons : d'abord, lors de l'été 2021, la forte progression des prix du gaz, aggravée par le conflit en Ukraine, s'est répercutée sur les prix de l'électricité car une partie des moyens de production d'électricité utilise du gaz; ensuite, la moindre disponibilité du parc nucléaire, qui fait que l'impact du prix du gaz sur l'électricité est plus fort », résume Mathias Laffont, directeur usages et territoires au sein de l'Union française de l'électricité (UFE). En hiver, la demande électrique s'envole et il faut plus de gaz. Comme une partie de l'électricité qui sera consommée cet hiver est achetée aujourd'hui (marchés de gros à terme), on sait que l'on va casquer. À l'heure où nous écrivons cet article, le gaz naturel

atteint le record historique de 282 € le mégawattheure (MWh) en France (à terme, soit +1000 % en un an); le prix de l'électricité bondit également : la livraison dans un an atteint 900 € par MWh en France (contre 500 € début juin). « Nous sommes dans une phase clairement haussière », pose Nicolas Leclerc, co-fondateur d'Omnegy (cabinet de conseil en énergie). Selon lui, en augmentant en 2022 le plafond de l'ARENH<sup>1</sup>, c'est-à-dire de l'énergie nucléaire vendue par EDF aux fournisseurs alternatifs, le Gouvernement a grandement limité la casse. Quelles sont ses marges de manœuvre?

## L'État remet le courant

La loi pouvoir d'achat du 16 août dernier prévoit des mesures afin de garantir l'approvisionnement, comme un objectif minimal de remplissage des infrastructures de stockage (gaz naturel), la réquisition des centrales à gaz par le ministre chargé de l'Énergie, ou la possibilité de maintenir ou de réactiver [...] les deux dernières centrales à charbon. On remarquera que l'économie prend le pas sur l'écologie<sup>2</sup>. « Nous avons les moyens d'accélérer quand il y a des enjeux vitaux : l'absence de gaz russe est ainsi compensée par les terminaux méthaniers<sup>3</sup> », ajoute Nicolas Leclerc. De nombreux mécanismes existent en outre pour éviter les coupures : « contrats d'interruptibilité (accord entre le gestionnaire et l'entreprise,



©DR

## LA SOLUTION RSE

**Catherine Guerniou** dirige la Fenêtrière (fabrication de menuiseries extérieures pour les professionnels du bâtiment) dans le Val-de-Marne. « Cela fait plusieurs années que je me suis lancée dans l'économie circulaire et la RSE, et suis donc moins impactée que d'autres par les hausses : attention de tous à la consommation quotidienne, réseau électrique refait récemment de façon à avoir moins de déperdition, rénovation de nos bâtiments et isolation plus efficace de la toiture en cours, organes de contrôles sur les machines les plus énergivores de façon à voir comment on les utilise, etc. »

**Jusqu'à -15 %**

d'énergie consommée grâce aux offres de pilotage de consommation d'énergie

Source : Catherine MacGregor, devant les sénateurs le 13 juillet dernier; chiffre qui concerne les particuliers.

**10 %**

Objectif de réduction de la consommation d'énergie sur les deux prochaines années par rapport à 2019.

Plan sobriété énergétique annoncé le 23 juin 2022.

**Seulement 126**

primes Ma Prim'Rénov versées à des propriétaires bailleurs en 2021.

Source : Dominique Estrosi-Sassone, sénateur, le 13 juillet.

qui bénéficiera d'une compensation financière), délestage (modulation de puissance pour éviter une coupure complète...), cite Mathias Laffont. En juin dernier, les trois grands énergéticiens que sont Engie, EDF et TotalEnergies ont affirmé avoir pris des dispositions quant à l'optimisation de l'offre et fait valoir l'urgence d'agir sur la demande<sup>4</sup>, à savoir l'économie d'énergie dès maintenant. Mais agir sur sa consommation pour la réduire n'est pas des plus simples.

### Sur le terrain, des solutions qui manquent de jus

« Les artisans du bâtiment sont des acteurs importants de la politique autour de la rénovation du bâtiment, via des dispositifs performants comme les pompes à chaleur », rappelle Mathias Laffont; ce secteur est en première ligne pour atteindre les objectifs de neutralité carbone de la France. Mais pour « doper » les choses, l'État doit quelque peu revoir sa copie, les outils sont bien trop compliqués. Les certificats d'économie d'énergie (CEE) sont attribués par les fournisseurs aux particuliers, entreprises, collectivités qui réalisent des travaux d'économie d'énergie; « Nous travaillons sur la façon dont on peut simplifier ce dispositif pour qu'un maximum de personnes puissent en bénéficier tout en garantissant son efficacité au regard des objectifs en matière énergétique », admet Mathias Laffont. Selon Marc Benayoun, directeur exécutif du Groupe EDF en charge du Pôle Clients, Services et Territoires, leur efficacité énergétique n'est « pas complètement encore démontrée »! Les contrats de performance énergétique (CPE) garantissent en revanche les économies d'énergie car « si elles ne

sont pas au rendez-vous, le propriétaire du bâtiment et l'opérateur sont responsables », précise Mathias Laffont. Derrière, la qualité des travaux des prestataires est en jeu. « Il faut faire en sorte que ces solutions soient bien utilisées. La planification pluriannuelle de MaPrim'Rénov (un budget non retouché à chaque projet de loi de finances) et une stabilité du cadre des CEE fourniraient un cadre pérenne, porteur pour les acteurs et les ménages. »

### Pilotage de la consommation : quelques conseils

Pour faire face à cette situation, il est important que les professionnels connaissent leur consommation. « Les gestionnaires de réseau, grâce aux compteurs communicants, peuvent vous transmettre vos données (votre consentement est nécessaire); cela permet d'agir en conséquence », prône Mathias Laffont. « Votre fournisseur vous dira comment votre offre tarifaire peut évoluer (offres sur étagère, ou plus personnalisées): les effacements concernent les consommateurs industriels, tertiaires, et résidentiels<sup>5</sup>; ils peuvent être implicites ou explicites<sup>6</sup>. Si vous pouvez reporter votre consommation, l'économie sera sans impact fort sur votre activité. » Diverses poches d'économies peuvent aussi être activées. Par exemple, « calibrer correctement sa puissance souscrite, réévaluer l'intérêt de basculer sur une offre horosaisonnalisée (heures pleines/heures creuses), vous pouvez également vous faire rembourser une bonne partie de la TICFE ou la TICGN<sup>7</sup> au titre de 2020 ou 2021 si vous êtes éligibles à un taux réduit », pointe Nicolas Leclerc. L'anticipation reste une règle d'or. « Les prix des contrats

sont bien meilleurs à échéance 2026 qu'à échéance 2023. » Mais attention, « selon nos estimations, une offre indexée ARENH peut devenir moins avantageuse qu'une offre à prix de marché dans certains cas (notamment en cas de forte hausse sur le marché suivant la souscription) ». Tout est à affiner! « Les contrats sont travaillés juridiquement pour annoncer un tarif et en facturer un autre », dénonce Nicolas Douzain-Didier. Faites-vous aider (fédérations...).

La crise actuelle ne doit pas remettre en question les enjeux de décarbonation du pays, qui passe par la fin des énergies fossiles et le doublement de la part d'électricité dans les consommations d'énergies d'ici 2050. Un paradoxe dans lequel, pour Mathias Laffont, « devront rentrer les réflexions autour de l'accélération du développement des énergies renouvelables : éolien et photovoltaïque ».

1. Accès régulé à l'électricité nucléaire historique. 2. Certains choix contreviennent à l'article 1<sup>er</sup> de la Charte de l'environnement et ont donc fait l'objet d'une « réserve d'interprétation » du Conseil constitutionnel. 3. Installation permettant de regazéifier du gaz naturel liquéfié (GNL) transporté par voie maritime par les expéditeurs depuis les zones de production. 4. Tribune dans *Le Journal du dimanche*, 25 juin 2022. 5. Un opérateur d'effacement ou un fournisseur d'électricité baisse temporairement le niveau d'électricité d'un ou plusieurs sites (par rapport à un programme prévisionnel de consommation ou à une consommation estimée). 6. L'effacement « implicite » se fait par le biais d'un fournisseur, au moyen d'un tarif dédié. L'effacement « explicite » consiste à valoriser ses effacements directement sur le marché ou en tant que service auprès du gestionnaire de transport (Source : Smart grids, site de la CRE). 7. La TICFE et la TICGN sont des taxes sur l'électricité et le gaz naturel payées par les entreprises, les collectivités et les particuliers. Elles représentent entre 15 et 25 % - hors TVA - de votre budget énergétique.

#### AIDE SPÉCIFIQUE :

[www.economie.gouv.fr/ukraine-aide-entreprises-grandes-consommatrices-gaz-electricite](http://www.economie.gouv.fr/ukraine-aide-entreprises-grandes-consommatrices-gaz-electricite)

#### LOI POUVOIR D'ACHAT :

[www.vie-publique.fr/loi/285608-loi-pouvoir-dachat-16-aout-2022](http://www.vie-publique.fr/loi/285608-loi-pouvoir-dachat-16-aout-2022)



©DR

## Un nouveau président à la FNAT

Bernard Crebassa a été nommé à la présidence de la Fédération nationale des artisans du taxi en juin dernier. À la tête d'une entreprise de 21 salariés, dans le métier depuis près de 20 ans, il succède ainsi à Michel Gougeon. Sur le plan écologique, il déplore notamment le retard des pouvoirs publics « *sur les installations de bornes de recharge pour les voitures électriques, et autres infrastructures essentielles à notre activité* ».



© SAUTRON-IMAGES

## Vive le roi!

Échec et mat... mondial! La plus grande pièce d'échecs du monde a été présentée le 7 juillet dernier à Sautron (Loire-Atlantique). Ce projet, qui a mobilisé pendant quatre ans des apprenants et des Compagnons du Tour de France, devance le dernier record détenu depuis 2018 par un club d'échecs situé à Saint-Louis (États-Unis). La pièce (un roi), mesure près de 6,32 mètres de haut; offerte à la mairie, elle est visible à l'espace Saltéra, où le club d'échecs de la ville officie.

## Upcycling gallo-romain

À l'époque gallo-romaine, l'artisan tabletier est un spécialiste de la valorisation des déchets : à partir d'os d'animaux récupérés chez le boucher, il fabrique des objets de tous les jours, dont quelques-uns sont visibles au musée Lugdunum de Lyon. Sur la photo, derrière quelques ébauches, une petite boîte en forme de tube (8) et une plaque de coffret (7)... Un bémol cependant pour leurs propriétaires, *cave canem* (attention au chien...)!



© ALEXIS VAN HAECKE



©FRÉDÉRIC VIELCANET

## Un ambassadeur français pour l'Europe

Le 20 juin 2022, Dominique Anract, président de la Confédération nationale de la boulangerie-pâtisserie française, a été réélu. Le 11 juin 2022, il avait également été élu président de la CEBP (Confédération européenne de la boulangerie-pâtisserie); cet organisme porte la voix des entreprises européennes du secteur – qui sont plus de 190 000 – auprès de la Commission européenne et du Parlement européen (sujets réglementaires, etc.).



# Entre PROS une histoire de CONFIANCE !

Depuis 70 ans, MAAF PRO  
est à vos côtés pour  
vous conseiller et vous  
accompagner dans votre vie  
professionnelle comme dans  
votre vie privée.



## MAAF disponible pour vous



### en agence

Prenez rendez-vous sur  
maaf.fr ou sur l'appli mobile  
MAAF et Moi



### au téléphone

**3015** Service & appel  
gratuits  
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h  
et le samedi de 8h30 à 17h.



### sur votre espace client

Sur maaf.fr et l'appli mobile  
MAAF et Moi





**Anne Laurence,**  
directrice projets  
RSE et formatrice,  
responsable  
entreprises  
Comité 21 Grand  
Ouest, le réseau  
d'acteurs du  
développement  
durable.

Développer une performance globale

# La RSE, c'est aussi pour les TPE!

**Alors que la RSE (responsabilité sociétale de l'entreprise) n'est pas obligatoire pour les TPE, elles sont nombreuses à accomplir à leur échelle des actions engagées sans forcément le formaliser. Directrice projets RSE Comité 21 Grand Ouest, Anne Laurence délivre ici ses conseils pour se lancer et mettre en place des actions adaptées, contribuant au développement de l'entreprise.** Isabelle Flayeux

## 1 Par où commencer?

La RSE reste une démarche mal connue des entreprises. Pour comprendre ce qu'elle englobe avant de se lancer, Anne Laurence incite les artisans « à se rapprocher de leur chambre de métiers et de l'artisanat pour s'informer et se former sur le sujet ». Un éventail d'offres de formations est proposé pour les TPE/PME. « La rencontre d'acteurs, de dirigeants, de fédérations, de clubs d'entreprises ou autres réseaux engagés dans des actions sur le territoire est également conseillée pour découvrir les enjeux, la réglementation... et pour échanger entre pairs sur les bonnes pratiques. »

## 2 Analyser l'impact de son activité

Avant d'établir une démarche RSE, l'artisan doit procéder à une évaluation de ses actions autour de cinq piliers : social, environnement, gouvernance, territoire, économique. « Par exemple, pour le social, il s'agit de faire le point sur la qualité de vie au travail et le bien-être des salariés (mise en garde contre les TMS<sup>2</sup>...); pour la partie environnementale, de réduire sa consommation d'énergie, d'eau, mieux gérer ses déchets et réduire son impact carbone; pour la gouvernance, de travailler avec son écosystème. Il s'agit aussi de s'impliquer localement en œuvrant avec son territoire, sa zone d'activité, des centres de formation ou des structures de personnes en situation de handicap. Enfin, il convient d'être vigilant sur ses achats, en choisissant des fournisseurs et produits responsables, si

possible locaux. » Le diagnostic évalue l'impact de l'entreprise sur l'environnement et la société et identifie les bonnes pratiques existantes.

« Ce bilan est important car les TPE mènent des actions RSE sans obligatoirement le formaliser. Il faut ensuite structurer la démarche avec un plan d'actions; se demander, sur les cinq axes, quels sont les priorités et les enjeux en fonction de son secteur d'activité. Cette formalisation permet de développer son attractivité : recrutement, et vis-à-vis des appels d'offres de grands donneurs d'ordre ou de collectivités. »

## 3 Des aides pour des actions concrètes

« Des aides financières existent pour accompagner les TPE afin d'optimiser leur consommation d'eau, d'énergie et de déchets avec le dispositif "TPE gagnantes sur tous les coûts", ou des formations sur la RSE financées par les OPCO. » Pour les connaître, rapprochez-vous de votre CMA. « Dans le cadre du plan France relance, l'Ademe a créé le dispositif Tremplin pour la transition écologique. Elle finance ainsi, jusqu'à 80 % les diagnostics des TPE, les achats de matériels comme des vélos pour encourager la mobilité douce, ou encore l'installation de led pour réaliser des économies d'énergie. »

**1.** Le Comité 21 fédère les acteurs du développement durable en France : collectivités locales, entreprises, associations, établissements d'enseignement supérieur, et citoyens. Il propose des formations RSE spéciales pour les TPE-PME. **2.** TMS : troubles musculo-squelettiques.

**PLUS D'INFOS :** [www.comite21grandouest.org](http://www.comite21grandouest.org);  
[agirpourlatransition.ademe.fr](http://agirpourlatransition.ademe.fr)



ÉTUDE RÉALISÉE AUPRÈS DE 330 ENTREPRISES EN JUILLET 2021\*

**85 %**

des TPE/PME ont déjà mis en place des actions RSE.

**24 %**

d'entre elles formalisent ces actions au sein d'une vraie stratégie RSE.

**14 %**

estiment que la RSE est pleinement intégrée à leur stratégie globale.

\* Par Goodwill-management, cabinet conseil spécialisé en performance économique responsable, en partenariat avec l'Agence Lucie et la MAIF.

# NOUVEAU RENAULT KANGOO VAN E-TECH 100% ELECTRIQUE



Jusqu'à 5 000€ de bonus écologique<sup>(1)</sup>  
Jusqu'à 7 000€ de prime à la conversion<sup>(2)</sup>

La meilleure autonomie de sa catégorie<sup>(3)</sup> : jusqu'à 300 km<sup>(4)</sup>  
Sésame ouvre-toi par Renault<sup>(5)</sup>, l'ouverture latérale la plus  
large de sa catégorie<sup>(6)</sup> : 1,45 m

Fabriqué en France dans notre manufacture de Maubeuge

(1) conditions sur [economie.gouv.fr](http://economie.gouv.fr). (2) sous condition de mise au rebut d'un véhicule particulier ou camionnette immatriculé avant 2011 pour diesel ou avant 2006 pour essence (selon décret n° 2022-960 du 29/06/22) et d'éligibilité, détails sur [primeaconversion.gouv.fr](http://primeaconversion.gouv.fr). (3) étude interne comparative / catégorie fourgonnettes électriques / marché FR / avril 22 - 14° selon version. (4) système d'ouverture de série selon version. (5) étude interne comparative / catégorie fourgonnettes / marché FR / mars 21 - 14° selon version. (6) système d'ouverture de série selon version. (7) étude interne comparative / catégorie fourgonnettes / marché FR / mars 21 - 14° selon version. (8) gomme nouveau Renault kangoo van e-tech 100% électrique : données ulp, consommations min/max (wh/km) : 172/191, émissions co<sub>2</sub> (g/km) : 0,6 l'usage, hors pièces d'usure. © m. trautmann

[professionnels.renault.fr](http://professionnels.renault.fr)



**RENAULT ANGERS**  
46 bld Jacques Millot  
02 41 54 55 56

**RENAULT CHOLET**  
17 bld du Poitou  
02 41 75 37 37

**RENAULT SAUMUR**  
bld des Vallerots  
02 41 83 41 41

Céline Taupin, Vincent Lemaile, Fabrice Lebreton • Le Marchand de couleurs

# De salariés à cogérants

📍 **VILLAINES-LA-JUHEL (53). Référence au niveau local, Le Marchand de couleurs existe depuis 36 ans. Début 2022, trois salariés se sont associés pour reprendre le magasin de peinture et de décoration en cogérance. Un bel exemple de transmission d'entreprise.** Isabelle Flayeux



De g. à d. : Vincent Lemaile, Fabrice Lebreton et Céline Taupin, les trois cogérants.

## SCOP OU PAS SCOP, À VOUS DE CHOISIR

Au moment de la reprise de leur entreprise, Céline Taupin, Vincent Lemaile et Fabrice Lebreton ont préféré se partager la gérance à parts égales et se limiter à trois associés plutôt que de créer une Scop. « Une Société coopérative et participative est une société coopérative de forme SA, SARL ou SAS dont les salariés sont les associés majoritaires et le pouvoir y est exercé démocratiquement. Les salariés détiennent au moins 51 % du capital social et 65 % des droits de vote. Si tous les salariés ne sont pas associés, tous ont vocation à le devenir », présente le réseau des Scop.

**PLUS D'INFOS**  
[www.les-scop.coop](http://www.les-scop.coop)

L'histoire du Marchand de couleurs commence en 1986 quand Denis Churin reprend une petite droguerie en centre-ville de Villaines-la-Juhel (Mayenne). « Il a démarré seul et diversifié l'activité avec la vente et la pose de sols, de papiers peints et de peinture. Au fil des ans, il s'est découvert une attirance pour la décoration et, face à la demande et à une notoriété grandissante, il a recruté pour la réalisation des chantiers », relate Céline Taupin, cogérante.

### Trois associés pour une reprise

Depuis ce début d'année, Céline Taupin, Vincent Lemaile et Fabrice Lebreton sont officiellement à la tête de l'entreprise de douze personnes, dont cinq salariés et quatre apprentis. La transmission s'est faite naturellement pour ces trois ex-salariés présents respectivement depuis douze, six et

quinze ans. « À la suite d'un projet de reprise avorté, je me suis positionnée fin 2019 avec l'envie de partir dans l'aventure avec mes deux collègues. Notre prédécesseur s'est arrêté du jour au lendemain à cause d'une blessure en septembre 2020. Nous avons très vite été dans le bain mais Denis Churin était un très bon formateur; il a d'ailleurs signé 64 contrats d'apprentissage durant sa carrière ! »

### Un vaste showroom

Installé en périphérie depuis 2011, Le Marchand de couleurs accueille sa clientèle, composée à 95 % de particuliers, dans un showroom de 250 m<sup>2</sup>.

« L'espace a été entièrement refait en 2020 pour apporter une touche d'originalité et exposer les peintures décoratives et nos savoir-faire à travers différentes réalisations. Les collections de revêtements

de sol et muraux sont présentées sur un vaste îlot central. » Le magasin propose des produits d'entretien du bois et une partie droguerie écologique. Une sensibilité environnementale portée depuis plus de deux ans par les artisans qui travaillent également des peintures biosourcées.

**POUR EN SAVOIR PLUS**  
[www.lemarchanddecouleurs.fr](http://www.lemarchanddecouleurs.fr)

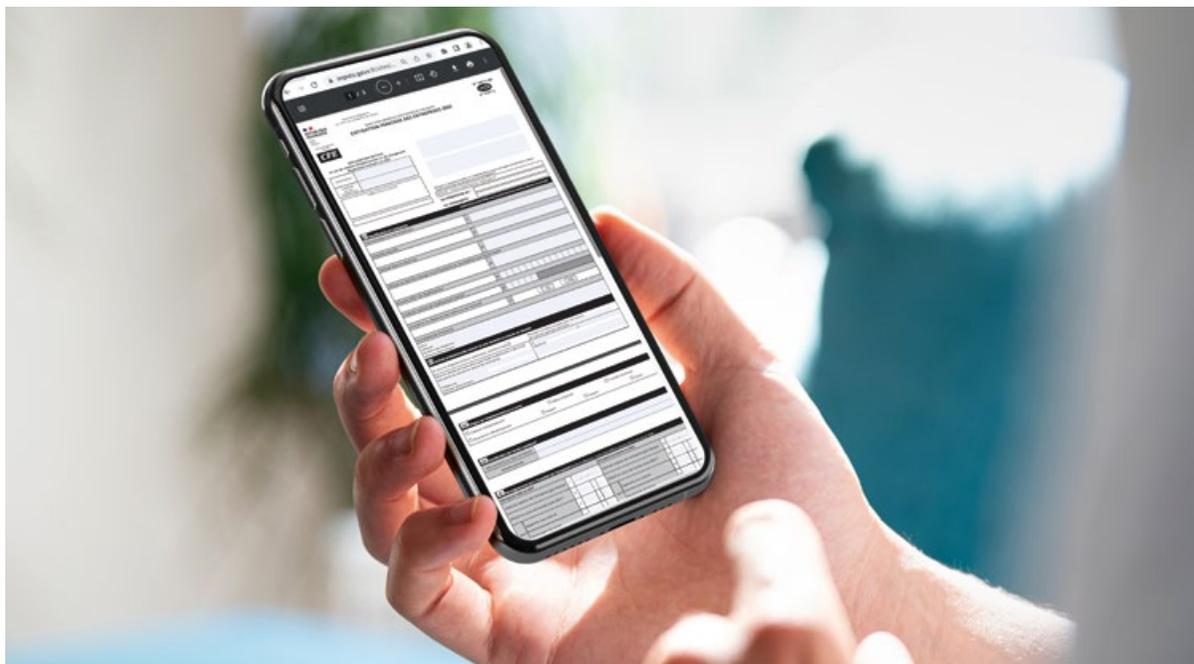
### CONSEIL DE PRO

« Pour nous démarquer, nous travaillons différentes sortes de matières, nous faisons de la recherche décorative ainsi que des collaborations autour du végétal et du métal. »

Cotisation foncière des entreprises

# Qui a droit à la réduction ?

**L'exonération de la cotisation foncière des entreprises ne bénéficie pas à tous les artisans ; mais le code général des impôts prévoit également une réduction pour les autres...** Olivier Hielle



© GUTESK7

**D**ans le dernier numéro (voir *Le Monde des artisans* n° 149, p. 35), nous parlions des possibilités d'exonération de la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour certains artisans. Tous les artisans n'ont cependant pas droit à cette exonération ; en effet, pour en bénéficier, le travail qu'ils effectuent ne doit pas résulter d'une spéculation sur la matière première. Pas de panique néanmoins, car le code

général des impôts prévoit une réduction de la base d'imposition pour ces artisans<sup>1</sup> ; une réduction qui n'équivaut évidemment pas à une exonération totale, mais qui peut diminuer fortement la note. Sont concernés par cette réduction principalement des travaux de fabrication, de transformation, de réparation ou des prestations de services et qui emploient trois salariés maximum.

## Une activité qui doit être « véritablement artisanale »

L'activité doit être « véritablement artisanale », d'après l'expression du Bulletin officiel des finances publiques (Bofip). Comme le précise ce dernier, « cette condition est satisfaite lorsque le montant de la rémunération du travail (bénéfice + salaires + cotisations sociales y afférentes) représente plus de 50 % du chiffre d'affaires

*global, tous droits et taxes compris* ». L'artisan doit donc vivre de la vente de son propre travail. Le Bofip précise cependant que cette condition « n'est pas, en général, applicable aux redevables pour frais des chambres de métiers et de l'artisanat dont l'activité présente un caractère commercial prépondérant ». Tel est le cas par exemple des bouchers, charcutiers, boulangers, pâtisseries, qui n'ont donc droit ni à l'exonération totale ni à la réduction de la base.

La base de la CFE des artisans concernés est réduite :

- ▶ des trois quarts, lorsqu'ils emploient un salarié (ou moins de deux salariés) ;
- ▶ de la moitié, lorsqu'ils emploient deux salariés (ou moins de trois salariés) ;
- ▶ d'un quart lorsqu'ils emploient trois salariés.

<sup>1</sup> Plus d'infos sur le Bulletin officiel des finances publiques : <https://vu.fr/HXtl>

### PRÉCISION

L'activité doit être « véritablement artisanale ». Cette condition « n'est pas, en général, applicable aux redevables pour frais des chambres de métiers et de l'artisanat dont l'activité présente un caractère commercial prépondérant ».



## Harcèlement sexuel

# Connaître la notion pour s'en prémunir

**Le Code du travail oblige les employeurs à protéger leurs salariés, hommes ou femmes, contre le harcèlement sexuel. L'infraction peut prendre deux formes différentes. Explications.** Olivier Hielle

D'une façon générale, le harcèlement sexuel constitue un délit, quel que soit le lien entre l'auteur et la victime (art. 222-33 du Code pénal). Dans le cadre des relations de travail (Code du travail, art. L. 1153-1 et suivants), il en existe deux types, détaillés ci-dessous. Mais dans tous les cas, en milieu professionnel, le harcèlement sexuel peut être caractérisé même s'il n'y a aucune relation hiérarchique entre l'auteur et la victime.

## Pression, propos ou comportement

Le premier type de harcèlement sexuel est la pression dans le but d'obtenir un acte de nature sexuelle. Il s'agit d'un abus d'autorité, concrétisé par des menaces sur les conditions de travail, de chantage à la promotion ou au licenciement. Il suffit d'une fois pour caractériser l'infraction. Le deuxième type vise les propos ou comportement à connotation sexuelle non désirés et répétés. Cela suppose des actes imposés par l'auteur, et donc subis par la

victime. L'absence de consentement de la victime est caractérisée dès lors qu'elle est silencieuse face aux agissements ou qu'elle demande à l'un de ses collègues d'intervenir. Les propos doivent porter atteinte à la dignité de la victime (plaisanteries obscènes, propos familiers à connotation sexuelle ou sexiste) ou créer une situation intimidante, hostile ou offensante (cadeaux nombreux et gênants malgré des refus successifs, invitations compromettantes, etc.). Précision nécessaire concernant la répétition, l'infraction peut être caractérisée dès le deuxième agissement et également si les propos ou comportement sont imposés à une même victime par plusieurs personnes qui ne se sont pas concertées.

## Prévenir plutôt que guérir

Quoi qu'il en soit, l'employeur doit prévenir des faits de harcèlement sexuel, mais également y mettre un terme et les sanctionner (Code du travail, art. L. 1153-5). Dans les entreprises sans comité social et économique (moins de onze

## Définition

Le harcèlement sexuel vise les pressions pour obtenir un acte sexuel et les propos ou comportement à caractère sexuel répétés.

## Tout le monde est concerné

Il peut être caractérisé quelle que soit la relation hiérarchique entre l'auteur et la victime (collègue, supérieur, subordonné).

## Protection, fin et sanction

L'employeur, quelle que soit la taille de l'entreprise, doit protéger ses salariés, mettre un terme et sanctionner les faits de harcèlement sexuel.

salariés), la nomination d'un référent harcèlement n'est certes pas obligatoire, mais cela ne décharge en rien l'employeur de ses obligations, comme celles relatives à l'information sur le harcèlement. Auparavant, l'affichage des textes de l'article 222-33 du Code pénal était obligatoire; désormais, dans toutes les entreprises, l'information peut se faire par tous moyens, comme une note de service. À signaler, l'obligation de prévention et de traitement vaut également pour les relations entre un salarié et un client de l'entreprise.

## Soyez vigilants!

**EN CAS D'URGENCE, composez le 17 ou envoyez un SMS au 114. Hors cas d'urgence, contactez l'inspection du travail (numéro sur l'affichage obligatoire en entreprise) ou le Défenseur des droits (Tél. : 09 69 39 00 00). Le dépôt de plainte est possible dans un délai de six ans après le dernier fait de harcèlement. Les officiers et agents de police judiciaire sont tenus de prendre les plaintes (Code de procédure pénale, art. 15-3).**

“ Dans les entreprises sans comité social et économique (moins de onze salariés), la nomination d'un référent harcèlement n'est certes pas obligatoire, mais cela ne décharge en rien l'employeur de ses obligations, comme celles relatives à l'information sur le harcèlement.

Accueil d'un stagiaire dans son entreprise

# Les règles à respecter

**Accueillir un stagiaire est une bonne opportunité pour faire découvrir son métier et sa passion à un jeune élève ou à un étudiant. Mais cela ne se fait pas n'importe comment! Panorama des principales règles en la matière.** Olivier Hielle



© MONKEY BUSINESS IMAGES

## Qui peut être stagiaire ?

Seuls les étudiants ou les élèves de plus de 14 ans peuvent effectuer un stage en milieu professionnel. Un étudiant étranger peut aussi effectuer un stage, à condition d'être en situation régulière en France. Le stage doit être prévu par le programme d'enseignement<sup>1</sup>. Il est tout à fait possible de prendre son propre enfant ou un membre de sa famille en stage, à condition bien sûr que les conditions énumérées ci-dessous soient respectées!

## La convention de stage est-elle obligatoire ?

Pour pouvoir accueillir un stagiaire dans les règles, la convention de stage est obligatoire. Elle précise les compétences à acquérir ou à développer et le temps prévu de stage dans le cursus de formation. La convention est signée entre les différentes parties : le stagiaire (ou parents s'il est mineur), l'entreprise d'accueil, l'établissement

d'enseignement, l'enseignant référent de l'établissement et le tuteur de stage.

La plupart du temps, ce sont les établissements qui fournissent la convention de stage. Elle doit faire figurer un certain nombre de mentions obligatoires, dont les activités confiées, dates de début et de fin de stage, durée hebdomadaire maximale de présence du stagiaire, conditions d'autorisation d'absence et éventuellement modalités de gratification et avantages divers.

## Quelles sont les limites ?

Une entreprise ne peut pas proposer un stage à un jeune pour remplacer un salarié, exécuter une tâche régulière, faire face à un accroissement temporaire d'activité ou occuper un emploi saisonnier. Le stagiaire n'a pas d'obligation de production comme un salarié. Les entreprises de moins de 20 salariés peuvent accueillir trois stagiaires en même temps au maximum.

## Quelle est la durée maximale ?

La durée de stage en formation est de six mois maximum par organisme d'accueil et par année d'enseignement. Sept heures de présence dans l'entreprise représentent une journée de présence, 22 jours de présence représentent un mois. Entre deux stages, l'employeur doit respecter un délai de carence, équivalant au tiers de la durée du stage précédent.

## Dois-je verser une gratification ?

En cas de stage continu, une gratification minimale doit être versée si la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs. En dessous de ce seuil, l'entreprise n'a pas l'obligation de verser une gratification. Le montant minimum versé pour chaque heure de présence effective est de 3,90 €, soit 573,30 € pour un équivalent temps plein.

1. Les stages d'observation du collège répondent à des règles spécifiques : la durée est d'une semaine maximum et il n'est pas possible d'accéder aux machines ni aux produits.

Source : Code de l'éducation, art. L. 124-1 à L. 124-20 et art. D. 124-1 à D. 124-13.

## QUELLES SONT LES SANCTIONS ?

En cas de violation des règles d'encadrement, l'employeur risque une amende administrative de 2000 € maximum par stagiaire. Elle est dressée par l'Inspection du travail.

Anticipez!

# Préparez dès aujourd'hui vos revenus de retraite

**Les régimes de retraite des artisans et des commerçants servent des prestations relativement modestes. Il est donc utile de prévoir des compléments de ressources et de s'y préparer suffisamment à l'avance.**

Par Thierry Lemaître, économiste, et Christelle Dupin-Rappart, responsable juridique

## 1 Votre entreprise ou commerce, un capital à valoriser

En cédant les éléments de l'entreprise ou le fonds de commerce, le futur retraité valorise déjà son patrimoine professionnel. Mais l'évaluation dépend de nombreux critères : l'entreprise, son historique, sa structuration, son positionnement concurrentiel... sans oublier la qualité du repreneur, notamment si la cession s'opère dans un cadre familial ou non. Le terrain, les murs, les bâtiments, détenus à titre personnel ou privé, constituent aussi un patrimoine qui peut être valorisé par une vente, ou sous forme de revenus locatifs dont le caractère régulier est parfois intéressant. Le viager

d'entreprise est une option qui allie les deux précédentes.

## 2 Se constituer un patrimoine immobilier ou financier

C'est une solution efficace car un patrimoine immobilier locatif pourra être géré en fonction de ses besoins durant la retraite. De même, les placements financiers laissent également la possibilité d'adapter ses ressources. Ces choix imposent cependant un minimum de professionnalisme.

## 3 Épargner dans un cadre spécifique retraite

Le régime de retraite facultatif, appelé « dispositif Madelin », permet de se constituer des droits

à retraite supplémentaire sous forme de rente viagère, tout en bénéficiant d'une déductibilité fiscale pendant la phase d'épargne. Depuis la loi Pacte, qui a réformé l'épargne retraite, le Plan épargne retraite (PER) individuel prend la suite des contrats Madelin.

► **Pour choisir les solutions de ressources financières les plus adaptées à votre situation, voici les critères à prendre en compte : la sécurité, la rentabilité mais aussi la fiscalité, notamment pour les placements financiers et les dispositifs d'épargne car, s'ils sont avantageux à l'entrée, ils peuvent se révéler pénalisants à la sortie.**



### À NOTER

Le dossier de liquidation de ses droits à la retraite se prépare bien avant la date fatidique. Vous pouvez dès à présent vous connecter sur le portail de l'assurance retraite ([info-retraite.fr](http://info-retraite.fr)) et visualiser votre relevé de carrière. La vérification de ce document est essentielle. Il retrace votre carrière professionnelle, vos activités salariées ou non : service militaire, activités d'élu local, périodes d'aide familiale, majoration pour enfants... Il est indispensable de s'assurer qu'elles sont toutes mentionnées car elles vous

ouvrent des droits. Consulter ce relevé cinq ans avant la date envisagée de votre retraite vous laissera le temps d'effectuer les éventuelles mises à jour nécessaires. Une simulation retraite peut aussi être calculée. Là encore, il conviendra de bien vérifier les informations affichées. Le calcul des points de retraite demande une attention particulière. En connaître les mécanismes peut être utile pour faire des arbitrages durant votre carrière. S'il vous est difficile de valider vous-même le décompte, faites appel à un conseiller spécialisé.

### LES CONSEILLERS CERFRANCE

sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches partout en France (700 agences) : [www.cerfrance.fr](http://www.cerfrance.fr)





## CHARGER UN UTILITAIRE N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI SIMPLE /



COMBO-e



VIVARO-e



MOVANO-e

UN PLEIN =  
**8€ HT** <sup>(1)</sup>

NOUVELLE GAMME UTILITAIRE OPEL  
**PASSEZ À L'ÉLECTRIQUE**

**RENNES SAINT-GRÉGOIRE** - 02 99 65 22 00 • **LAVAL** - 02 43 69 32 10 • **ANGERS** - 02 41 68 00 00 • **CHOLET** - 02 41 65 57 15  
**NANTES** - 02 40 67 68 00 • **NANTES SUD** - 02 40 35 34 34 • **SAINT-NAZAIRE** - 02 40 00 98 00  
**LA ROCHE-SUR-YON** - 02 51 05 36 74 • **LES SABLES-D'OLONNE** - 02 51 21 56 56 • **CHALLANS** - 02 51 68 13 65  
**BRESSUIRE** - 05 49 74 08 54 • **CHARTRES** - 02 37 18 23 00 • **DREUX** - 02 37 38 94 00



\*Montant estimé de 8€HT maximum (Prix hors TVA, toutes autres taxes comprises) pour un plein en électrique d'un Combo-e Cargo ou d'un Vivaro-e fourgon avec une batterie de 50 kw ou d'un Movano-e avec une batterie de 37 kw. Calcul sur la base du tarif bleu EDF en vigueur constaté au 1er avril 2022 de 0,1516 €HT kWh applicable aux consommateurs non résidentiels qui emploient moins de 10 personnes (dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels n'excèdent pas 2 millions d'euros) et pour leur(s) site(s) de consommation situé(s) en France métropolitaine continentale et alimenté(s) en basse tension pour une puissance inférieure ou égale à 36 kVA. En savoir plus sur <https://www.edf.fr/entreprises/electricite-gaz/tarifs-reglementes/tarif-bleu>

# CITROËN



## DES VÉHICULES ADAPTÉS POUR VOTRE TRAVAIL

**LA ROCHE-SUR-YON** 76 rue de la Croisée - Beaupuy 3 - Mouilleron le Captif - 85000 LA ROCHE-SUR-YON - TEL : 02 51 36 45 00  
**LES SABLES-D'OLONNE** Boulevard du Vendée Globe - Allée Alain Guénant - 85180 CHÂTEAU-D'OLONNE - TEL : 02 51 21 36 36  
**FONTENAY-LE-COMTE** 10 rue du Docteur René Couzinet - Zone Sud Vendéeopôle - 85200 FONTENAY-LE-COMTE - TEL : 02 51 69 09 15  
**LUÇON** 99 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 85400 LUÇON - TEL : 02 51 56 01 29  
**CHALLANS** 52 rue de St Jean-de-Monts - BP 369 - 85300 CHALLANS - TEL : 02 51 93 15 99  
**CHOLET** 14 avenue Edmond Michelet - BP 325 - 49303 CHOLET CEDEX - TEL : 02 41 65 42 77  
**BRESSUIRE** 1 allée Nicolas Copernic - 79300 BRESSUIRE - TEL : 05 49 74 28 46





# VOUS CHERCHEZ À VALORISER VOS SALARIÉS ? DÉCOUVREZ NOS OFFRES COLLECTIVES.

**PROTECTION SOCIALE : Santé collective - Prévoyance collective**

► Un atout pour valoriser et fidéliser vos salariés.

**ÉPARGNE COLLECTIVE : Epargne salariale - Epargne retraite**

► Pour optimiser votre rémunération et celle de vos collaborateurs.

Renseignez-vous auprès d'un conseiller  
02 41 21 49 49  
[www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr)

**Crédit  Mutuel**